

{Booklet Label}

GROUPE	14	HERBICIDE
--------	----	-----------

**Herbicide Valtera<sup>MC</sup>**

HERBICIDE  
Granulés dispersables dans l'eau  
USAGE COMMERCIAL

Herbicide de prélevée pour le soja, le maïs de grande culture, le blé de printemps, les pois chiches, les pois de champs, les lentilles [variétés de petites lentilles rouges et de grosses lentilles vertes], le tournesol et la luzerne établie cultivée pour la production de fourrage, de foin et de semences ainsi que pour garder le sol dénudé sur des espaces non cultivés, en incluant à la ferme. Aussi pour l'aide à la récolte pour les graines sèches de légumineuses (sauf le soja) et le blé.

<b>PRINCIPE ACTIF :</b> Flumioxazine..... 51,1 %
---

**LIRE L'ÉTIQUETTE AVANT L'UTILISATION**

Avertissement : Ce produit contient l'allergène sulfites.

NUMÉRO D'HOMOLOGATION : 29230  
LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES



ATTENTION - POISON

**Contenu net : 2,27 kg**

Valent Canada, Inc.  
201-230 Hanlon Creek Blvd.  
Guelph, Ontario, Canada  
N1C 0A1  
519-767-9262  
www.valent.ca

## **AVIS À L'UTILISATEUR**

Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la **LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES**.

## **PREMIERS SOINS**

### **EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX :**

Garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'œil. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

### **EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU OU LES VÊTEMENTS :**

Enlever tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

### **EN CAS D'INHALATION :**

Déplacer la personne vers une source d'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche-à-bouche, si possible. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

### **EN CAS D'INGESTION :**

Appeler un centre anti-poison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. Faire boire un verre d'eau à petites gorgées si la personne empoisonnée est capable d'avaler. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre anti-poison ou le médecin. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.

Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

***EN CAS D'URGENCE CONCERNANT UN DÉVERSEMENT D'IMPORTANCE, OU UN EMPOISONNEMENT, COMPOSER LE 1-800-682-5368***

## **RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES**

Aucun antidote spécifique n'est connu. Administrer un traitement symptomatique.

## **PRÉCAUTIONS**

Last approved label: 2019-3771 dated 2020-02-07

**GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS.** Éviter d’inhalier les poussières et le brouillard de pulvérisation. Éviter tout contact avec les yeux, la peau ou les vêtements. Nocif en cas d'inhalation.

Porter des lunettes de protection étanches ou un écran facial pour manipuler le produit concentré. Ne pas manger, boire ni fumer pendant le travail. Se laver les mains et le visage à fond avant de manger, de boire, de prendre une gomme à mâcher, de fumer ou d’aller aux toilettes. Laver immédiatement toute éclaboussure accidentelle du produit concentré ou de la solution de pulvérisation sur la peau, les vêtements ou dans les yeux. Si ce produit antiparasitaire pénètre dans les vêtements, les retirer immédiatement, puis se laver à fond et mettre des vêtements propres. Après le travail, changer de vêtements et se laver à fond sur toute la surface du corps. Laver les vêtements contaminés séparément des vêtements de la maisonnée avant de les remettre.

Utiliser le scénario de mélange, de chargement et d'application approprié, conformément au tableau ci-dessous. Porter aussi une combinaison par-dessus une chemise à manches longues et un pantalon long, des gants résistant aux produits chimiques, des chaussures, des chaussettes, ainsi que des lunettes de protection étanches ou un écran facial pour l’entretien et le nettoyage de l’équipement.

Équipement	Équipement de protection individuelle		Quantité maximale de produit manipulée par jour
	Mélangeur/chargeur	Applicateur	
Rampe de pulvérisation	Combinaison résistant aux produits chimiques par-dessus une chemise à manches longues et un pantalon long, des gants résistant aux produits chimiques, des chaussures résistant aux produits chimiques et des chaussettes, un appareil de protection respiratoire avec cartouche pour vapeurs organiques approuvée par le NIOSH avec un préfiltre approuvé pour les pesticides ou une boîte filtrante approuvée par le NIOSH approuvée	<b>Cabine ouverte :</b> combinaison par-dessus une chemise à manches longues et un pantalon long, chaussures, chaussettes, gants résistant aux produits chimiques, et respirateur avec cartouche contre les vapeurs organiques approuvé par le NIOSH avec préfiltre approuvé pour les pesticides, ou boîte filtrante approuvée pour les pesticides par le NIOSH.	61 kg
		<b>Cabine fermée :</b> chemise à manches longues, pantalon long, chaussures, chaussettes. (Pas de gants requis, mais on doit les avoir disponible pour les	

Last approved label: 2019-3771 dated 2020-02-07

Équipement	Équipement de protection individuelle		Quantité maximale de produit manipulée par jour
	Mélangeur/chargeur	Applicateur	
	pour les pesticides, et des lunettes de protection ou un écran facial.	activités d'entretien.)	
Pulvérisateur d'emprise	Combinaison résistant aux produits chimiques par-dessus une chemise à manches longues et un pantalon long, des gants résistant aux produits chimiques, des chaussettes et des chaussures. Les préposés au mélange et au chargement doivent aussi porter des lunettes de protection étanches ou un écran facial.		7,0 kg
Pulvérisateur à dos ou pulvérisateur manuel à haute pression	Combinaison par-dessus une chemise à manches longues et un pantalon long, gants résistant aux produits chimiques, chaussures, chaussettes et respirateur avec cartouche contre les vapeurs organiques approuvé par NIOSH avec préfiltre approuvé pour les pesticides, ou boîte filtrante approuvée pour les pesticides par NIOSH. Les préposés au mélange et au chargement doivent aussi porter des lunettes de protection étanches ou un écran facial.		1,2 kg
Pulvérisateur manuel à basse pression			0,315 kg

Ne pas appliquer lorsque les conditions météorologiques favorisent la dérive hors des endroits traités. Ne pas appliquer ce produit d'une manière qui permet le contact avec les travailleurs ou avec d'autres personnes, ni directement, ni par la dérive du brouillard de pulvérisation. Empêcher toute personne non protégée d'accéder aux endroits traités ou aux environs qui pourraient être atteints par la dérive. Seuls les applicateurs dûment protégés devraient avoir accès aux endroits traités pendant l'application.

L'application est limitée aux zones non-résidentielles, seulement lorsque le risque de dérive vers des zones d'habitations ou d'autres lieux d'activités humaines telles des résidences, chalets, écoles ou aires récréatives est minime. Tenir compte de la vitesse et de la direction du vent, des inversions de température et du réglage de l'équipement d'épandage et du pulvérisateur.

Ne pas retourner ni permettre à quiconque de retourner sur les lieux traités tant que la solution pulvérisée n'est pas sèche sur les sols dénudés des espaces non cultivés. Pour tous les usages agricoles, ne pas retourner ni permettre aux travailleurs de retourner sur les lieux traités à l'intérieur d'un délai de sécurité de 12 heures après le traitement à moins d'indication contraire dans le mode d'emploi spécifique à la culture. Pour la luzerne établie cultivée pour le foin, le fourrage et la semence, ne pas retourner ni permettre à quiconque de retourner sur les lieux traités à l'intérieur d'un délai de sécurité de 7 jours pour l'arrosage manuel et 3 jours pour les inspections sur le terrain dans les champs de luzerne.

Last approved label: 2019-3771 dated 2020-02-07

Ne pas appliquer sur les sols de texture fine.

Délai à respecter avant le broutage :

Après l'application de l'herbicide Valtera<sup>MC</sup>, suivre les restrictions suivantes sur le broutage :

Pour la luzerne :

- Ne pas récolter et ne pas permettre au bétail de brouter les champs dans les 25 jours suivant l'application.

Pour le maïs de grande culture :

- NE PAS permettre au bétail de brouter les champs dans les 93 jours suivant l'application.
- NE PAS récolter le fourrage vert et l'ensilage dans les 93 jours suivant l'application.

Pour le soja :

- NE PAS récolter le fourrage vert et ne pas permettre au bétail de brouter les champs dans les 21 jours suivant l'application.
- NE PAS couper le foin/paille dans les 50 jours suivant l'application.

Pour le blé :

- NE PAS récolter le fourrage vert et ne pas permettre au bétail de brouter les champs dans les 26 jours suivant l'application.
- NE PAS couper le foin/paille dans les 52 jours suivant l'application.

Pour toutes les autres cultures :

- NE PAS permettre au bétail de brouter les champs traités et ne pas récolter les cultures traitées pour l'alimentation du bétail.

Ne pas appliquer sur les chemins de ferme ou les routes où la circulation des véhicules peut faire en sorte que des poussières traitées soient soulevées et se déposent sur des cultures ou sur la végétation que l'on souhaite conserver.

Ne pas appliquer à moins de 100 mètres de poiriers qui ne sont pas en dormance.

Ne pas appliquer sur des sols poudreux ou sur des sols qui risquent d'être déplacés par le vent, à moins de pouvoir les irriguer immédiatement après l'application.

Si l'on prévoit utiliser ce produit antiparasitaire sur une denrée pouvant être exportée aux États-Unis et si l'on a besoin de renseignements sur les concentrations de résidus acceptables aux États-Unis, s'adresser à Valent Canada, Inc.

Lire attentivement l'étiquette au complet et bien la comprendre avant d'ouvrir le contenant. Pour toute question, appeler le fabricant au 1-800-682-5368. Pour obtenir des conseils techniques, contacter le distributeur ou un conseiller agricole provincial. L'épandage de ce produit doit répondre spécifiquement aux exigences qui suivent.

## **PRÉCAUTIONS ENVIRONNEMENTALES**

Last approved label: 2019-3771 dated 2020-02-07

Ce produit est toxique pour les organismes aquatiques et pour les végétaux terrestres non ciblés. Respecter les zones tampons précisées dans le MODE D'EMPLOI. Toxique pour les petits animaux sauvages. Toxique pour certains insectes utiles. Limiter le plus possible la dérive de pulvérisation afin de réduire les effets nocifs sur les insectes utiles dont les habitats se situent à proximité des zones d'épandage, comme les haies et les boisés.

Afin de réduire le ruissellement à partir des sites traités vers les habitats aquatiques, éviter d'appliquer ce produit sur des terrains à pente modérée ou forte, sur un sol compacté ou sur de l'argile. Éviter d'appliquer ce produit lorsque de fortes pluies sont prévues. La contamination des habitats aquatiques par ruissellement peut être réduite par l'aménagement d'une bande de végétation entre le site traité et le bord du plan d'eau.

## **ÉLIMINATION**

NE PAS UTILISER CE CONTENANT À D'AUTRES FINS. Il s'agit d'un contenant recyclable qui doit être éliminé à un point de collecte des contenants. S'enquérir auprès de son distributeur ou de son détaillant ou encore auprès de l'administration municipale pour savoir où se trouve le point de collecte le plus rapproché. Avant d'aller y porter le contenant :

1. Rincer le contenant trois fois ou le rincer sous pression. Ajouter les rinçures au mélange à pulvériser dans la cuve.
2. Rendre le contenant inutilisable.

S'il n'existe pas de point de collecte dans la région, éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale.

Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au fabricant ou à l'organisme de réglementation provincial. S'adresser également à eux en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements.

## **ENTREPOSAGE**

Ne pas contaminer l'eau ni les aliments de consommation humaine ou animale pendant l'entreposage. Conserver dans le contenant d'origine, au frais et au sec, dans un endroit sécuritaire. Ne pas conserver le produit pur ni les solutions diluées dans des contenants d'aliments ou de boissons. Ne pas entreposer ni transporter près des aliments de consommation humaine ou animale. Ne pas utiliser ni entreposer dans les résidences ni à proximité de celles-ci. Pour prévenir la contamination, entreposer ce produit à l'écart des aliments de consommation humaine ou animale.

## **RECOMMANDATIONS SUR LA GESTION DE LA RÉSISTANCE**

Last approved label: 2019-3771 dated 2020-02-07

Aux fins de la gestion de la résistance, il importe de noter que l'herbicide Valtera, et un herbicide du groupe 14. Toute population de mauvaises herbes peut renfermer ou former des plantes naturellement résistantes à l'herbicide Valtera et à d'autres herbicides du groupe 14. Les biotypes résistants peuvent finir par prédominer au sein de la population si ces herbicides sont utilisés de façon répétée dans un même champ. Il peut exister d'autres mécanismes de résistance sans lien avec le site ou le mode d'action, mais qui sont spécifiques à des composés chimiques, comme un métabolisme accru. Il est recommandé de suivre des stratégies appropriées de gestion de la résistance. Pour retarder l'acquisition de la résistance aux herbicides :

- Dans la mesure du possible, alterner l'herbicide Valtera ou les herbicides du même groupe 14 avec des herbicides qui appartiennent à d'autres groupes et qui suppriment les mêmes mauvaises herbes et ce, au cours d'une seule saison de croissance (applications séquentielles) ou entre les saisons de croissance.
- Utiliser, si cet emploi est permis, des mélanges en cuve contenant des herbicides provenant d'un groupe différent. Pour ralentir l'acquisition d'une résistance, le composé du mélange le moins susceptible de créer une résistance devrait supprimer la ou les mauvaises herbes ciblées aussi efficacement que le composé du mélange le plus susceptible de créer une résistance.
- Utiliser les herbicides dans le cadre d'un programme de lutte intégrée contre les mauvaises herbes qui privilégie le dépistage, la consultation de données antérieures sur l'utilisation des pesticides et la rotation des cultures, et qui permet l'intégration des techniques de labour (ou d'autres méthodes mécaniques de lutte), des pratiques culturales (par exemple, augmentation de la densité des semis, application d'engrais au moment propice et au moyen d'une méthode précise pour favoriser la croissance de la culture plutôt que celle des mauvaises herbes) ou biologiques (recours à des cultures ou à des variétés de végétaux qui entrent en compétition avec les mauvaises herbes) et d'autres pratiques de lutte.
- Après l'application d'herbicides, surveiller les populations de mauvaises herbes traitées pour y déceler les signes éventuels de l'acquisition d'une résistance (par exemple, une des espèces de mauvaises herbes indiquées sur l'étiquette n'a pas été supprimée). En présence de signes attestant une résistance potentielle, empêcher la production des graines des mauvaises herbes sur le site touché en utilisant, dans la mesure du possible, un autre herbicide appartenant à un groupe différent. Empêcher la propagation des mauvaises herbes résistantes d'un champ à l'autre en nettoyant le matériel de labour et de récolte avant le passage dans un autre champ et en utilisant des semences non contaminées.
- Faire analyser les graines de mauvaises herbes potentiellement résistantes par un laboratoire qualifié afin de confirmer leur résistance et d'opter pour un autre herbicide.
- Communiquer avec les spécialistes ou les conseillers agricoles certifiés de la région pour obtenir des recommandations supplémentaires sur une culture ou un biotype de mauvaise herbe précis pour ce qui est de la gestion de la résistance aux pesticides et de la lutte intégrée contre les mauvaises herbes.
- Pour obtenir davantage d'information ou pour signaler des cas possibles de résistance, communiquer avec Valent Canada, Inc. au 1-800-682-5368 ou à [www.valent.ca](http://www.valent.ca).

## RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

L'herbicide Valtera, quand il est utilisé conformément aux directives contenues dans cette étiquette, permet la suppression résiduelle des mauvaises herbes sensibles dans le soja, le maïs de grande culture, le blé de printemps, les pois chiches, les pois des champs, les lentilles [variétés de petites lentilles rouges et de grosses lentilles vertes], le tournesol et la luzerne établie cultivée pour la semence et il permet aussi de garder le sol dénudé sur des espaces non cultivés à la ferme. Il peut aussi être utilisé pour l'aide à la récolte dans le sous-groupe de cultures 6C pour les graines sèches de légumineuses [y compris haricot (*Lupinus* spp.), haricot (*Phaseolus* spp.) haricot (*Vigna* spp.), gourgane (fève des marais), pois chiche, guar, dolique d'Égypte, lentille, pois (*Pisum* spp.), pois cajan (sauf le soja)] et le blé. L'herbicide Valtera est efficace lorsqu'il est utilisé comme herbicide de prélevée pour la suppression sélective de mauvaises herbes graminées et dicotylédones. L'herbicide Valtera supprime les mauvaises herbes par l'inhibition de la protoporphyrinogène oxydase (PPO), une enzyme essentielle à la biosynthèse de la chlorophylle. Les mauvaises herbes en germination sont supprimées en prélevée, lorsqu'elles sont exposées à la lumière du soleil après être entrées en contact avec l'herbicide appliqué sur le sol. L'herbicide Valtera produit une suppression en prélevée optimale des mauvaises herbes lorsqu'il est appliqué sur un sol propre, exempt de mauvaises herbes. Le fait de remuer le sol après l'application peut réduire l'efficacité de l'herbicide.

L'herbicide Valtera procure une suppression résiduelle des mauvaises herbes graminées et dicotylédones sensibles figurant sur cette étiquette et contribue à la suppression des mauvaises herbes résistantes à l'acétolactate-synthétase (ALS). La durée de persistance de l'effet herbicide varie en fonction du taux utilisé, des précipitations et de la température. La durée de la suppression résiduelle diminue avec l'augmentation des températures et des précipitations et sur les sols à forte teneur en matière organique ou en argile, ou les deux.

Toujours lire et suivre les directives pour tout produits de mélange en cuve avant l'utilisation. Utiliser conformément aux directives les plus restrictives figurant sur les étiquettes des produits du mélange.

### Restrictions pour la rotation des cultures

Les cultures alternes suivantes peuvent être cultivées après l'utilisation de l'herbicide Valtera au taux précisé. Le fait de les semer avant la fin de l'intervalle de rotation recommandé peut entraîner des dommages à la culture.

Taux de l'herbicide Valtera	Culture	Intervalle de rotation
105 à 140 g/ha [pour aide à la récolte pour les graines sèches de légumineuses (sauf le soja)]	Blé d'hiver	7 jours
140 g/ha	Soja, maïs de grande culture, pois des champs, pois chiches	Immédiatement

	Tournesol	30 jours
	Blé de printemps, Lentilles [variétés de petites lentilles rouges et de grosses lentilles vertes]	7 jours
	Blé dur	30 jours
	Blé d'hiver	4 mois
	sorgho, haricots secs communs <sup>1</sup> , canola	9 mois
	Luzerne, orge	11 mois
	Toutes les autres cultures non mentionnées <sup>2</sup>	12 mois
210 g/ha	Soja, maïs de grande culture, pois des champs, pois chiches	Immédiatement
	Tournesol	2 mois
	Blé de printemps	7 jours
	Blé d'hiver	4 mois
	Lentilles [variétés de petites lentilles rouges et de grosses lentilles vertes]	6 mois
	Sorgho, haricots secs communs <sup>1</sup>	9 mois
	Luzerne, orge, canola	11 mois
	Toutes les autres cultures non mentionnées <sup>2</sup>	12 mois

<sup>1</sup> Les variétés de haricots secs communs varient quant à leur degré de tolérance aux herbicides, y compris à l'herbicide Valtera. Comme les variétés de haricots secs communs cultivées comme cultures alternes n'ont pas toutes fait l'objet de tests de tolérance à l'herbicide Valtera, le premier semis de haricots secs communs effectué dans un champ qui a précédemment été traité par l'herbicide Valtera devrait se limiter à une petite surface afin de confirmer la tolérance de la variété avant de l'adopter pour la culture à grande échelle. Il est également recommandé de consulter votre fournisseur de semences pour obtenir de l'information sur la tolérance de variétés précises de haricots communs lorsqu'elles sont cultivées dans un champ qui a précédemment été traité par l'herbicide Valtera.

<sup>2</sup> Un essai biologique en plein champ doit avoir été exécuté avec succès avant le semis des cultures non nommées.

## MODE D'EMPLOI GÉNÉRAL

### RENSEIGNEMENTS SUR L'APPLICATION ET LE PULVÉRISATEUR

Utiliser un équipement d'application terrestre seulement. Avant d'appliquer l'herbicide Valtera, s'assurer que l'équipement est propre et bien entretenu. Les buses doivent être espacées uniformément sur la rampe et vérifiées fréquemment pour s'assurer d'un épandage précis. Pour les traitements généralisés, utiliser un pulvérisateur commercial standard pour l'application au sol muni de buses conçues pour fournir la pression et le volume de pulvérisation souhaités. Pour l'épandage en bandes, utiliser proportionnellement moins d'eau et moins d'herbicide Valtera à l'hectare.

Les résidus de l'herbicide Valtera laissés dans le système d'épandage peuvent endommager la culture subséquente traitée. L'équipement d'épandage utilisé pour appliquer l'herbicide Valtera ne devrait pas être utilisé pour appliquer d'autres substances sur le feuillage des

Last approved label: 2019-3771 dated 2020-02-07

plantes, quelles qu'elles soient. L'équipement d'épandage doit être lavé tous les jours après l'application de l'herbicide Valtera. Nettoyer l'équipement d'épandage comme suit après l'application de l'herbicide Valtera :

1. Vider complètement la cuve et rincer le pulvérisateur à fond, y compris l'extérieur et l'intérieur de la cuve et tous les tamis. Remplir la cuve du pulvérisateur d'eau propre et rincer à fond les conduites, les rampes, les buses et les tamis.
2. Remplir la cuve complètement, ajouter 4 litres d'ammoniaque à usage domestique (contenant 3% d'ammoniaque) pour 400 litres d'eau, faire circuler dans le pulvérisateur pendant 5 minutes, puis faire circuler dans les conduites, les rampes, les buses et les tamis pendant au moins 15 minutes.
3. Vider complètement la cuve.
4. Ajouter assez d'eau dans la cuve du pulvérisateur pour permettre le rinçage de toutes les conduites, rampes, buses et tamis pendant 3 minutes.
5. Enlever les buses et les tamis et les rincer séparément avec de l'eau propre.
6. Ne pas contaminer l'eau ni les aliments de consommation humaine ou animale pendant le nettoyage de l'équipement.

#### **DIRECTIVES DE MÉLANGE**

1. Remplir la cuve du pulvérisateur à moitié ou aux 2/3 du volume d'eau propre désiré. Agiter lentement.
  2. Tout en poursuivant l'agitation, ajouter lentement l'herbicide Valtera dans la cuve. Le système d'agitation doit créer des rides ou des ondulations à la surface de l'eau.
  3. Si on procède au mélange en cuve de l'herbicide Valtera avec d'autres herbicides homologués, ajouter d'abord les sacs hydrosolubles, puis les formulations sèches, les suspensions concentrées, les concentrés émulsifiables et finalement les solutions. Ne préparer que la quantité de mélange requise pour l'utilisation immédiate.
  4. Ajouter les adjuvants ou les agents tensioactifs, si recommandés.
  5. Remplir la cuve jusqu'au niveau d'eau désiré. **Poursuivre l'agitation jusqu'à ce que toute la solution ait été appliquée.**
  6. Ne préparer que la quantité de mélange pouvant être appliquée la journée même. L'herbicide Valtera devrait être appliqué dans les 6 heures suivant la préparation du mélange.
- Comme pour tout produit antiparasitaire qui n'est pas homologué pour l'utilisation dans les systèmes aquatiques, **NE PAS** utiliser pour la suppression des plantes aquatiques.
  - **NE PAS** contaminer l'eau d'irrigation, les sources d'eau potable ni les habitats aquatiques en procédant au nettoyage de l'équipement ou à l'élimination des déchets.

Application au moyen d'un pulvérisateur pour grandes cultures : **NE PAS** appliquer pendant les périodes de calme plat. Éviter d'appliquer lorsque le vent souffle par rafales. **NE PAS** appliquer sous forme de gouttelettes de taille inférieure à la classification « moyenne » de l'ASAE S572.1. La rampe doit être placée à 60 cm ou moins au-dessus de la culture ou du sol.

Last approved label: 2019-3771 dated 2020-02-07

NE PAS appliquer ce produit à l'aide d'équipement de pulvérisation aérienne.

Appliquer avec prudence si les conditions créent un risque de dérive vers des personnes non protégées ou vers des aliments, des fourrages ou d'autres plantes et cultures qui pourraient être endommagées ou devenir impropres à la vente, à l'utilisation ou à la consommation.

Utiliser les gouttelettes les plus grosses possibles permettant d'obtenir une efficacité acceptable. Pour éviter le plus possible la formation de très petites gouttelettes, choisir un type de buses approprié et les orienter autant que possible dans la direction opposée au vent.

Appliquer lorsque la vitesse du vent favorise un dépôt ciblé de la solution.

Ne pas appliquer pendant les inversions de température. Les inversions sont caractérisées par un air stable et des températures croissantes à mesure qu'on s'éloigne du sol en hauteur. La présence de bruine ou de brume peut être un signe d'inversion dans les zones humides. Lorsque la réglementation locale le permet, l'applicateur peut détecter la présence d'une inversion s'il produit de la fumée et observe ensuite une couche de fumée près de la surface du sol.

Un taux d'humidité faible et une température élevée augmentent le taux d'évaporation des gouttelettes pulvérisées et par conséquent, la probabilité d'une dérive accrue. Éviter d'appliquer en présence d'un taux d'humidité faible et/ou de températures élevées.

Tout l'équipement d'épandage au sol doit être bien entretenu et étalonné avec l'utilisation d'un support de pulvérisation approprié.

### **ZONES TAMPONS :**

**AUCUNE** zone tampon n'est requise pour les traitements localisés à l'aide de pulvérisateurs manuels ou de pulvérisateurs à faible hauteur munis d'écrans ou de cônes antidérive qui empêchent la pulvérisation d'entrer en contact avec la culture, les fruits ou le feuillage.

Pour l'application sur des emprises, aucune zone tampon n'est requise pour protéger les habitats terrestres vulnérables. Cependant, il faut utiliser les meilleures stratégies d'application existantes qui minimisent la dérive hors cible, y compris celles liées aux conditions météorologiques (par ex. direction du vent, vitesse des vents réduits) et à l'équipement de pulvérisation (par ex. grosses gouttelettes, minimisation de la hauteur au-dessus du couvert végétal). Les préposés à l'application doivent toutefois observer les zones tampons spécifiées pour la protection des habitats terrestres et aquatiques vulnérables.

Les zones tampons précisées dans le tableau ci-dessous sont requises entre le point d'application directe et la bordure sous le vent la plus rapprochée des habitats terrestres sensibles (tels que les pâturages, forêts, plantations brise-vent, terres à bois, haies, zones riveraines et bosquets d'arbustes) et des habitats sensibles d'eau douce (tels que les lacs, cours d'eau, marécages, étangs, fondrières des Prairies, marais, réservoirs et terres humides) et habitats estuariens ou marins.

Méthode d'application	Culture	Zones tampons (mètres) requises pour la protection de :				
		Habitats d'eau douce d'une profondeur de:		Habitats estuariens ou marins d'une profondeur de:		Habitats terrestres
		Moins de 1 m	Plus de 1 m	Moins de 1 m	Plus de 1 m	
Pulvérisateur pour grandes cultures	Haricots sec	2	1	0	0	5
	Soja, maïs de grande culture, blé de printemps, Sous-Groupe de Cultures 6C (graines sèches de légumineuses (sauf le soja)), tournesol	3	1	1	0	10
	Sols nus, espaces non-cultivés	5	2	1	1	25*
	Luzerne établie (cultivée pour le fourrage/foin)	5	2	1	1	15
	Luzerne établie cultivée pour la semence	4	2	1	0	15

\* Aucune zone tampon n'est requise pour protéger les habitats terrestres vulnérables dans le cas d'application sur des emprises y compris le ballast de voie ferrée, les emprises de chemin de fer et d'hydroélectricité et les raccordements de services publics.

Pour les mélanges en cuve, consulter les étiquettes des produits d'association et respecter la zone tampon la plus large (la plus restrictive) requise parmi les produits utilisés dans le mélange; utiliser les gouttelettes les plus grosses possibles (catégories de l'ASAE) recommandées dans les étiquettes des produits utilisés dans le mélange.

**Les zones tampons de la dérive de pulvérisation de ce produit peuvent être modifiées en fonction des conditions météorologiques et de la configuration de l'équipement de pulvérisation en accédant à la calculatrice de zone tampon sur le site Web de l'Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire.**

## MODE D'EMPLOI DANS LE SOJA

L'herbicide Valtera procure une suppression résiduelle des mauvaises herbes graminées et dicotylédones sensibles figurant sur cette étiquette et contribue à la suppression des mauvaises herbes résistantes à l'acétolactate-synthétase (ALS). La durée de persistance de l'effet herbicide varie en fonction du taux utilisé, des précipitations et de la température. La durée de la suppression résiduelle diminue avec l'augmentation des températures et des précipitations et sur les sols à forte teneur en matière organique ou en argile, ou les deux.

Les applications effectuées dans des sols mal drainés et/ou dans des conditions froides et pluvieuses peuvent causer des dommages à la culture. L'inondation du sol après l'application de l'herbicide Valtera endommage gravement la culture. On peut réduire grandement le risque de dommages à la culture en veillant à appliquer l'herbicide sur un sol bien drainé, en semant à une profondeur d'au moins 4 cm, en utilisant des semences de qualité et en couvrant complètement les semences avec le sol avant d'effectuer un traitement de prélevée. Le sol traité qui est projeté sur une culture qui vient de lever peut causer des dommages temporaires.

Il faut de l'humidité pour activer l'herbicide Valtera dans le sol et obtenir une suppression résiduelle des mauvaises herbes. En cas de temps sec suivant l'application de l'herbicide Valtera, l'efficacité pourrait être réduite. Toutefois, si un degré d'humidité adéquat suit les conditions sèches, l'herbicide Valtera supprimera les mauvaises herbes sensibles en germination. L'herbicide Valtera pourrait ne pas supprimer les mauvaises herbes qui germent après l'application mais avant que l'herbicide ne soit activé par la pluie ou l'irrigation, ou les mauvaises herbes qui germent à travers les fissures créées par la sécheresse du sol.

En l'absence d'une humidité adéquate après l'application de l'herbicide Valtera, on peut améliorer la suppression des mauvaises herbes par l'apport d'au moins ½ à 1 cm d'eau. La suppression des mauvaises herbes sera réduite en cas d'incorporation mécanique dans le sol ou si les mauvaises herbes levées sont éliminées par sarclage.

Si la culture traitée par l'herbicide Valtera est perdue à cause d'une catastrophe telle que la grêle ou une autre condition météorologique extrême, le soja peut être ressemé immédiatement, pourvu que l'herbicide Valtera n'ait pas été appliqué à un taux supérieur à 210 g/ha sur la culture perdue. La culture risque d'être endommagée si ces restrictions ne sont pas respectées.

Les semoirs directs qui déplacent le sol pendant le semis peuvent entraîner une suppression réduite des mauvaises herbes dans le rang. Lorsqu'on utilise ce type de semoir, appliquer l'herbicide Valtera dans les 3 jours suivant le semis et avant la levée du soja.

Ne pas travailler le sol de quelque manière que ce soit après l'application, à défaut de quoi la suppression des mauvaises herbes sera réduite.

Appliquer une seule fois par saison de croissance.

#### **MOMENT DU TRAITEMENT**

L'herbicide Valtera procure une suppression en prélevée des mauvaises herbes sensibles dans le soja. Appliquer l'herbicide Valtera à l'aide d'un équipement d'épandage au sol avant le semis, au semis ou après le semis, mais avant la levée de la culture. NE PAS appliquer ce produit à l'aide d'équipement de pulvérisation aérienne. Application terrestre seulement.

### Application en prélevée

L'herbicide Valtera peut être appliqué dans le soja avant le semis ou dans les 3 jours suivant le semis, avant la levée du soja. Toute application effectuée après que les jeunes pousses de soja ont commencé à fendiller le sol ou à lever endommagera gravement la culture. Si l'herbicide Valtera est appliqué à un taux de 210 g/ha sur les sols de texture moyenne, il est possible que des dommages au soja soient observés après l'application.

### Traitements de désherbage total (au printemps et à l'automne)

L'herbicide Valtera peut être utilisé dans le cadre d'un programme de désherbage total, pour fournir une suppression résiduelle là où on prévoit semer du soja directement sur un sol rappuyé, comme culture-abri ou dans les résidus d'une culture précédente. Pour supprimer des mauvaises herbes levées, effectuer un mélange en cuve avec du glyphosate présent sous forme de sel d'isopropylamine ou de potassium. La suppression pourrait être réduite lorsque les traitements de désherbage total sont effectués dans des champs couverts d'une grande quantité de résidus de culture et/ou de résidus de mauvaises herbes.

### Restrictions sur le Mélange en Cuve

Ne pas mélanger l'herbicide Valtera, ou l'utiliser dans le même champs qu'un produit de flufenacet, metolachlore ou s-metolachlore, dimethanamid ou dimethanamid-p, alachlore, ou acetochlore, comme il est possible que des dommages au soja soient observés après l'application.

SOJA – Taux d'emploi et mauvaises herbes			
MAUVAISES HERBES SUPPRIMÉES	Type de sol <sup>1</sup>	TAUX (g/ha)	REMARQUES
Amarante à racine rouge ( <i>Amaranthus retroflexus</i> ) Amarante de Powell ( <i>Amaranthus powellii</i> ) Petite herbe à poux ( <i>Ambrosia artemisiifolia</i> ) Chénopode blanc ( <i>Chenopodium album</i> ) Morelle poilue ( <i>Solanum sarachoides</i> ) Pissenlit ( <i>Taraxacum officinale</i> ) Morelle noire de l'est ( <i>Solanum ptycanthum</i> ) Kochia à balais ( <i>Kochia scoparia</i> ) y compris les herbicides du groupe 2, 4 et 9 résistantes kochia à balais Vergerette du Canada ( <i>Conyza canadensis</i> ) Stellaire moyenne ( <i>Stellaria media</i> )  Amarante de Palmer ( <i>Amaranthus palmeri</i> ) Amarante tuberculée, y compris les biotypes résistants aux herbicides des groupes 2, 5 et 9  Répression seulement : Sétaire verte ( <i>Setaria viridis</i> ) Canola spontané ( <i>Brassica napus</i> ) y compris les variétés tolérantes au glyphosate, glufosinate, et imidazolinone	Texture grossière, <5 % de matière organique	140	Prélevée : Appliquer avant la levée des mauvaises herbes.  Postlevée :
	Texture moyenne, <5 % de matière organique	210	Une fois les mauvaises herbes levées, appliquer l'herbicide Valtera en mélange en cuve <sup>2</sup> avec un produit à base de glyphosate présent sous forme de sel d'isopropylamine ou de potassium, à raison de 1,2 kg m.a./ha.

Last approved label: 2019-3771 dated 2020-02-07

<sup>1</sup>: Ne pas appliquer sur les sols contenant plus de 5 % de matière organique, ni sur les sols de texture fine.

<sup>2</sup>: Consulter l'étiquette du produit d'association pour connaître les recommandations, les restrictions et les précautions à prendre. Utiliser conformément aux directives les plus restrictives figurant sur les étiquettes des produits du mélange.

## **MODE D'EMPLOI DANS LE MAÏS DE GRANDE CULTURE (travail minimum du sol et semis direct)**

L'herbicide Valtera procure une suppression résiduelle des mauvaises herbes graminées et dicotylédones sensibles figurant sur cette étiquette et contribue à la suppression des mauvaises herbes résistantes à l'acétolactate-synthétase (ALS). La durée de persistance de l'effet herbicide varie en fonction du taux utilisé, des précipitations et de la température. La durée de la suppression résiduelle diminue avec l'augmentation des températures et des précipitations et sur les sols à forte teneur en matière organique ou en argile, ou les deux.

Utiliser exclusivement dans les champs où l'on pratique le travail minimum du sol ou le semis direct et où les résidus de culture de l'année précédente n'ont pas été incorporés dans le sol. Les applications effectuées dans des sols mal drainés et/ou dans des conditions froides et pluvieuses peuvent causer des dommages à la culture. La culture subira de graves dommages si le sol est inondé après l'application de l'herbicide Valtera.

Il faut de l'humidité pour activer l'herbicide Valtera dans le sol et obtenir une suppression résiduelle des mauvaises herbes. En cas de temps sec suivant l'application de l'herbicide Valtera, l'efficacité pourrait être réduite. Toutefois, si un degré d'humidité adéquat suit les conditions sèches, l'herbicide Valtera supprimera les mauvaises herbes sensibles en germination. L'herbicide Valtera pourrait ne pas supprimer les mauvaises herbes qui germent après l'application mais avant que l'herbicide ne soit activé par la pluie ou l'irrigation, ou les mauvaises herbes qui germent à travers les fissures créées par la sécheresse du sol.

En l'absence d'une humidité adéquate après l'application de l'herbicide Valtera, on peut améliorer la suppression des mauvaises herbes par l'apport d'au moins ½ à 1 cm d'eau. Ne pas irriguer entre la levée du maïs et le stade de 2 feuilles.

La suppression des mauvaises herbes sera réduite en cas d'incorporation mécanique dans le sol ou si les mauvaises herbes levées sont éliminées par sarclage. Ne pas travailler le sol de quelque manière que ce soit après l'application, à défaut de quoi la suppression des mauvaises herbes sera réduite. Les semoirs directs qui déplacent le sol pendant le semis peuvent entraîner une suppression réduite des mauvaises herbes dans le rang.

Appliquer une seule fois par saison de croissance.

### **MOMENT DU TRAITEMENT**

#### **Application en prélevée**

L'herbicide Valtera procure une suppression en prélevée des mauvaises herbes sensibles dans le maïs de grande culture. Appliquer l'herbicide Valtera au moyen d'un équipement d'épandage au sol, de 7 à 30 jours avant le semis du maïs fourrager dans des champs où l'on pratique le travail minimum du sol ou le semis direct.

### Traitement de désherbage total (au printemps et à l'automne)

L'herbicide Valtera peut être utilisé dans le cadre d'un programme de désherbage total, pour fournir une suppression résiduelle là où on prévoit semer du maïs de grande culture directement sur les résidus d'une culture précédente. Pour supprimer les mauvaises herbes levées, utiliser en mélange avec un herbicide à base de glyphosate, présent sous forme de sel d'isopropylamine ou de potassium. La suppression pourrait être réduite lorsque les traitements de désherbage total sont effectués dans des champs couverts d'une grande quantité de résidus de culture et/ou de résidus de mauvaises herbes.

NE PAS appliquer ce produit à l'aide d'équipement de pulvérisation aérienne. Application terrestre seulement.

<b>MAÏS DE GRANDE CULTURE – Taux d'emploi et mauvaises herbes</b>			
<b>MAUVAISES HERBES SUPPRIMÉES</b>	<b>Type de sol<sup>1</sup></b>	<b>TAUX (g/ha)</b>	<b>REMARQUES</b>
Amarante à racine rouge ( <i>Amaranthus retroflexus</i> ) Amarante de Powell ( <i>Amaranthus powellii</i> ) Petite herbe à poux ( <i>Ambrosia artemisiifolia</i> ) Chénopode blanc ( <i>Chenopodium album</i> ) Morelle poilue ( <i>Solanum sarachoides</i> ) Pissenlit ( <i>Taraxacum officinale</i> ) Morelle noire de l'est ( <i>Solanum ptycanthum</i> ) Kochia à balais ( <i>Kochia scoparia</i> ) y compris les herbicides du groupe 2, 4 et 9 résistantes kochia à balais  Vergerette du Canada ( <i>Conyza canadensis</i> ) Stellaire moyenne ( <i>Stellaria media</i> )  Amarante de Palmer ( <i>Amaranthus palmeri</i> ) Amarante tuberculée, y compris les biotypes résistants aux herbicides des groupes 2, 5 et 9  <i>Répression seulement :</i> Setaire verte ( <i>Setaria viridis</i> ) Canola spontané ( <i>Brassica napus</i> ) y compris les variétés tolérantes au glyphosate, glufosinate, et imidazolinone	Texture grossière, <5 % de matière organique	140	Prélevée : Appliquer avant la levée des mauvaises herbes de 7 à 30 jours avant le semis du maïs fourrager dans des champs où l'on pratique le travail minimum du sol ou le semis direct.  Postlevée : Une fois les mauvaises herbes levées, appliquer l'herbicide Valtera en mélange en cuve <sup>2</sup> avec un produit à base de glyphosate, présent sous forme de sel d'isopropylamine ou de potassium, à raison de 1,2 kg m.a./ha
	Texture moyenne, <5 % de matière organique	210	

<sup>1</sup>: Ne pas appliquer sur les sols contenant plus de 5 % de matière organique, ni sur les sols de texture fine.

<sup>2</sup>: Consulter l'étiquette du produit d'association pour connaître les recommandations, les restrictions et les précautions à prendre. Utiliser conformément aux directives les plus restrictives figurant sur les étiquettes des produits du mélange.

**MODE D'EMPLOI DANS LE BLÉ DE PRINTEMPS (travail minimum du sol et semis direct)**

Last approved label: 2019-3771 dated 2020-02-07

L'herbicide Valtera procure une suppression résiduelle des mauvaises herbes graminées et dicotylédones sensibles figurant sur cette étiquette et contribue à la suppression des mauvaises herbes résistantes à l'acétolactate-synthétase (ALS). La durée de persistance de l'effet herbicide varie en fonction du taux utilisé, des précipitations et de la température. La durée de la suppression résiduelle diminue avec l'augmentation des températures et des précipitations et sur les sols à forte teneur en matière organique ou en argile, ou les deux.

Utiliser exclusivement dans les champs où l'on pratique le travail minimum du sol ou le semis direct et où les résidus de culture de l'année précédente n'ont pas été incorporés dans le sol. Les applications effectuées dans des sols mal drainés et/ou dans des conditions froides et pluvieuses peuvent causer des dommages à la culture. La culture subira de graves dommages si le sol est inondé après l'application de l'herbicide Valtera.

Il faut de l'humidité pour activer l'herbicide Valtera dans le sol et obtenir une suppression résiduelle des mauvaises herbes. En cas de temps sec suivant l'application de l'herbicide Valtera, l'efficacité pourrait être réduite. Toutefois, si un degré d'humidité adéquat suit les conditions sèches, l'herbicide Valtera supprimera les mauvaises herbes sensibles en germination. L'herbicide Valtera les mauvaises herbes qui germent après l'application mais avant que l'herbicide ne soit activé par la pluie ou l'irrigation, ou les mauvaises herbes qui germent à travers les fissures créées par la sécheresse du sol.

En l'absence d'une humidité adéquate après l'application de l'herbicide Valtera, on peut améliorer la suppression des mauvaises herbes par l'apport d'au moins ½ à 1 cm d'eau. Ne pas irriguer le blé de printemps entre la levée et l'épiaison.

La suppression des mauvaises herbes sera réduite en cas d'incorporation mécanique dans le sol ou si les mauvaises herbes levées sont éliminées par sarclage. Ne pas travailler le sol de quelque manière que ce soit après l'application, à défaut de quoi la suppression des mauvaises herbes sera réduite. Les semoirs directs qui déplacent le sol pendant le semis peuvent entraîner une suppression réduite des mauvaises herbes dans le rang.

Appliquer une seule fois par saison de croissance.

## **MOMENT DU TRAITEMENT**

### **Application en prélevée (printemps)**

L'herbicide Valtera procure une suppression en prélevée des mauvaises herbes sensibles dans le blé de printemps. Appliquer l'herbicide Valtera au moyen d'un équipement d'épandage au sol, au moins 7 jours avant le semis du blé de printemps dans des champs où l'on pratique le travail minimum du sol ou le semis direct. Le blé doit être semé à une profondeur minimale de 2,5 cm (1 po) pour assurer la sécurité de la culture.

Ne pas planter de blé dur dans les 30 jours suivant l'application de l'herbicide Valtera.

### **Traitement de désherbage total (au printemps et à l'automne)**

L'herbicide Valtera peut être utilisé dans le cadre d'un programme de désherbage total, pour fournir une suppression résiduelle là où on prévoit semer du blé de printemps directement sur les résidus d'une culture précédente. Pour supprimer les mauvaises

Last approved label: 2019-3771 dated 2020-02-07

herbes levées, utiliser en mélange avec un herbicide à base de glyphosate, présent sous forme de sel d'isopropylamine ou de potassium. La suppression pourrait être réduite lorsque les traitements de désherbage total sont effectués dans des champs couverts d'une grande quantité de résidus de culture et/ou de résidus de mauvaises herbes.

Désherbage total à l'automne : Le traitement doit être effectué à l'automne, juste avant les premiers gels et lorsque les mauvaises herbes annuelles d'hiver et vivaces sont encore en croissance, afin de permettre une absorption et une activité maximales de l'herbicide. Les applications effectuées après un gel meurtrier produisent une suppression réduite des mauvaises herbes annuelles d'hiver et vivaces. Ne pas appliquer sur un sol gelé ou couvert de neige. En cas d'hiver anormalement doux, il est possible que la durée de la suppression des mauvaises herbes au printemps soit réduite.

NE PAS appliquer ce produit à l'aide d'équipement de pulvérisation aérienne. Application terrestre seulement.

<b>BLÉ DE PRINTEMPS – Taux d'emploi et mauvaises herbes (APPLICATION EN AUTOMNE)</b>			
<b>MAUVAISES HERBES SUPPRIMÉES</b>	<b>Type de sol<sup>1</sup></b>	<b>TAUX (g/ha)</b>	<b>REMARQUES</b>
Amarante à racine rouge ( <i>Amaranthus retroflexus</i> ) Amarante de Powell ( <i>Amaranthus powellii</i> ) Petite herbe à poux ( <i>Ambrosia artemisiifolia</i> ) Chénopode blanc ( <i>Chenopodium album</i> ) Morelle poilue ( <i>Solanum sarachoides</i> ) Pissenlit ( <i>Taraxacum officinale</i> ) Morelle noire de l'est ( <i>Solanum ptycanthum</i> ) Kochia à balais ( <i>Kochia scoparia</i> ) y compris les herbicides du groupe 2, 4 et 9 résistantes kochia à balais	Texture grossière, <5 % de matière organique	140	Prélevée : Appliquer avant la levée des mauvaises herbes, à l'automne. Le printemps suivant, semer du blé de printemps dans des champs où l'on pratique le travail minimum du sol ou le semis direct.
Vergerelette du Canada ( <i>Coryza canadensis</i> ) Stellaire moyenne ( <i>Stellaria media</i> )  Amarante de Palmer ( <i>Amaranthus palmeri</i> ) Amarante tuberculée, y compris les biotypes résistants aux herbicides des groupes 2, 5 et 9  <i>Répression seulement :</i> Sétaire verte ( <i>Setaria viridis</i> ) Canola spontané ( <i>Brassica napus</i> ) y compris les variétés tolérantes au glyphosate, glufosinate, et imidazolinone	Texture moyenne, <5 % de matière organique	210	Postlevée : Une fois les mauvaises herbes levées, appliquer l'herbicide Valtera en mélange en cuve <sup>2</sup> avec un produit à base de glyphosate présent sous forme de sel d'isopropylamine ou de potassium, à raison de 1,2 kg m.a./ha

<sup>1</sup>: Ne pas appliquer sur les sols contenant plus de 5 % de matière organique, ni sur les sols de texture fine.

<sup>2</sup>: Consulter l'étiquette du produit d'association pour connaître les recommandations, les restrictions et les précautions à prendre. Utiliser conformément aux directives les plus restrictives figurant sur les étiquettes des produits du mélange.

<b>BLÉ DE PRINTEMPS – Taux d’emploi et mauvaises herbes (APPLICATION AU PRINTEMPS)</b>			
<b>MAUVAISES HERBES SUPPRIMÉES</b>	<b>Type de sol<sup>1</sup></b>	<b>TAUX<sup>2</sup> (g/ha)</b>	<b>REMARQUES</b>
<p>Amarante à racine rouge (<i>Amaranthus retroflexus</i>)  Amarante de Powell (<i>Amaranthus powellii</i>)  Petite herbe à poux (<i>Ambrosia artemisiifolia</i>)  Chénopode blanc (<i>Chenopodium album</i>)  Morelle poilue (<i>Solanum sarachoides</i>)  Pissenlit (<i>Taraxacum officinale</i>)  Morelle noire de l’est (<i>Solanum ptycanthum</i>)  Kochia à balais (<i>Kochia scoparia</i>) y compris les herbicides du groupe 2, 4 et 9 résistantes kochia à balais</p> <p>Vergerette du Canada (<i>Conyza canadensis</i>)  Stellaire moyenne (<i>Stellaria media</i>)</p> <p>Amarante de Palmer (<i>Amaranthus palmeri</i>)  Amarante tuberculée, y compris les biotypes résistants aux herbicides des groupes 2, 5 et 9</p> <p><i>Répression seulement :</i>  Sétaire verte (<i>Setaria viridis</i>)  Canola spontané (<i>Brassica napus</i>) y compris les variétés tolérantes au glyphosate, glufosinate, et imidazolinone</p>	<p>Texture grossière ou moyenne, &lt;5 % de matière organique</p>	<p>140</p>	<p>Prélevée :  Appliquer avant la levée des mauvaises herbes, au moins 7 jours avant le semis du blé de printemps dans des champs où l’on pratique le travail minimum du sol ou le semis direct.</p> <p>Postlevée :  Une fois les mauvaises herbes levées, appliquer l’herbicide Valtera en mélange en cuve<sup>3</sup> avec un produit à base de glyphosate présent sous forme de sel d’isopropylamine ou de potassium, à raison de 1,2 kg m.a./ha</p>

<sup>1</sup>: Ne pas appliquer sur les sols contenant plus de 5 % de matière organique, ni sur les sols de texture fine.

<sup>2</sup>: La durée de la suppression résiduelle peut être réduite de 140 g/ha dans les sols à texture moyenne < 5 % en matière organique.

<sup>3</sup>: Consulter l’étiquette du produit d’association pour connaître les recommandations, les restrictions et les précautions à prendre. Utiliser conformément aux directives les plus restrictives figurant sur les étiquettes des produits du mélange.

### **MODE D’EMPLOI DANS LES POIS DES CHAMPS**

L’herbicide Valtera procure une suppression résiduelle des mauvaises herbes graminées et dicotylédones sensibles figurant sur cette étiquette et contribue à la suppression des mauvaises herbes résistantes à l’acétolactate-synthétase (ALS). La durée de persistance de l’effet herbicide varie en fonction du taux utilisé, des précipitations et de la température. La durée de la suppression résiduelle diminue avec l’augmentation des températures et des précipitations et sur les sols à forte teneur en matière organique ou en argile, ou les deux.

Il faut de l’humidité pour activer l’herbicide Valtera dans le sol et obtenir une suppression résiduelle des mauvaises herbes. En cas de temps sec suivant l’application de l’herbicide Valtera, l’efficacité pourrait être réduite. Toutefois, si un degré d’humidité adéquat suit

Last approved label: 2019-3771 dated 2020-02-07

les conditions sèches, l'herbicide Valtera supprimera les mauvaises herbes sensibles en germination. L'herbicide Valtera pourrait ne pas supprimer les mauvaises herbes qui germent après l'application mais avant que l'herbicide ne soit activé par la pluie ou l'irrigation, ou les mauvaises herbes qui germent à travers les fissures créées par la sécheresse du sol.

En l'absence d'une humidité adéquate après l'application de l'herbicide Valtera, on peut améliorer la suppression des mauvaises herbes par l'apport d'au moins ½ à 1 cm d'eau. La suppression sera réduite en cas d'incorporation mécanique dans le sol ou si les mauvaises herbes levées sont éliminées par sarclage.

Ne pas travailler le sol de quelque manière que ce soit après l'application, à défaut de quoi la suppression des mauvaises herbes sera réduite.

Appliquer une seule fois par saison de croissance.

NE PAS appliquer ce produit à l'aide d'équipement de pulvérisation aérienne. Application terrestre seulement.

## **MOMENT DU TRAITEMENT**

### **Application en prélevée (printemps)**

L'herbicide Valtera procure une suppression en prélevée des mauvaises herbes sensibles dans les pois des champs. Appliquer l'herbicide Valtera au moyen d'un équipement d'épandage au sol, avant le semis ou dans les 3 jours suivant le semis et avant la levée. Toute application effectuée après que les jeunes pousses de pois des champs ont commencé à fendiller le sol ou à lever endommagera gravement la culture.

### **Traitement de désherbage total (au printemps et à l'automne)**

L'herbicide Valtera peut être utilisé dans le cadre d'un programme de désherbage total, pour fournir une suppression résiduelle là où on prévoit semer des pois des champs directement sur les résidus d'une culture précédente. Pour supprimer les mauvaises herbes levées, utiliser en mélange avec un herbicide à base de glyphosate, présent sous forme de sel d'isopropylamine ou de potassium. La suppression pourrait être réduite lorsque les traitements de désherbage total sont effectués dans des champs couverts d'une grande quantité de résidus de culture et/ou de résidus de mauvaises herbes.

Désherbage total à l'automne : Le traitement doit être effectué à l'automne, juste avant les premiers gels et lorsque les mauvaises herbes annuelles d'hiver et vivaces sont encore en croissance, afin de permettre une absorption et une activité maximales de l'herbicide. Les applications effectuées après un gel meurtrier produisent une suppression réduite des mauvaises herbes annuelles d'hiver et vivaces. Ne pas appliquer sur un sol gelé ou couvert de neige. En cas d'hiver anormalement doux, il est possible que la durée de la suppression des mauvaises herbes au printemps soit réduite.

<b>POIS DES CHAMPS – Taux d’emploi et mauvaises herbes (APPLICATION EN AUTOMNE)</b>			
<b>MAUVAISES HERBES SUPPRIMÉES</b>	<b>Type de sol<sup>1</sup></b>	<b>TAUX (g/ha)</b>	<b>REMARQUES</b>
Amarante à racine rouge ( <i>Amaranthus retroflexus</i> ) Amarante de Powell ( <i>Amaranthus powellii</i> ) Petite herbe à poux ( <i>Ambrosia artemisiifolia</i> ) Chénopode blanc ( <i>Chenopodium album</i> ) Morelle poilue ( <i>Solanum sarachoides</i> ) Pissenlit ( <i>Taraxacum officinale</i> ) Morelle noire de l’est ( <i>Solanum ptycanthum</i> ) Kochia à balais ( <i>Kochia scoparia</i> ) y compris les herbicides du groupe 2, 4 et 9 résistantes kochia à balais  Vergerette du Canada ( <i>Conyza canadensis</i> ) Stellaire moyenne ( <i>Stellaria media</i> )  Amarante de Palmer ( <i>Amaranthus palmeri</i> ) Amarante tuberculée, y compris les biotypes résistants aux herbicides des groupes 2, 5 et 9  <i>Répression seulement :</i> Sétaire verte ( <i>Setaria viridis</i> ) Canola spontané ( <i>Brassica napus</i> ) y compris les variétés tolérantes au glyphosate, glufosinate, et imidazolinone	Texture grossière, <5 % de matière organique	140	Prélevée : Appliquer avant la levée des mauvaises herbes.  Postlevée : Une fois les mauvaises herbes levées, appliquer l’herbicide Valtera en mélange en cuve <sup>2</sup> avec un produit à base de glyphosate présent sous forme de sel de potassium, à raison de 900 g m.a./ha
	Texture moyenne, <5 % de matière organique	210	

<sup>1</sup>: Ne pas appliquer sur les sols contenant plus de 5 % de matière organique, ni sur les sols de texture fine.

<sup>2</sup>: Consulter l’étiquette du produit d’association pour connaître les recommandations, les restrictions et les précautions à prendre. Utiliser conformément aux directives les plus restrictives figurant sur les étiquettes des produits du mélange.

<b>POIS DES CHAMPS – Taux d’emploi et mauvaises herbes (APPLICATION AU PRINTEMPS)</b>			
<b>MAUVAISES HERBES SUPPRIMÉES</b>	<b>Type de sol<sup>1</sup></b>	<b>TAUX<sup>2</sup> (g/ha)</b>	<b>REMARQUES</b>
Amarante à racine rouge ( <i>Amaranthus retroflexus</i> ) Amarante de Powell ( <i>Amaranthus powellii</i> ) Petite herbe à poux ( <i>Ambrosia artemisiifolia</i> ) Chénopode blanc ( <i>Chenopodium album</i> ) Morelle poilue ( <i>Solanum sarachoides</i> ) Pissenlit ( <i>Taraxacum officinale</i> ) Morelle noire de l’est ( <i>Solanum ptycanthum</i> ) Kochia à balais ( <i>Kochia scoparia</i> ) y compris les herbicides du groupe 2, 4 et 9 résistantes kochia à balais  Vergerette du Canada ( <i>Coryza canadensis</i> ) Stellaire moyenne ( <i>Stellaria media</i> )  Amarante de Palmer ( <i>Amaranthus palmeri</i> ) Amarante tuberculée, y compris les biotypes résistants aux herbicides des groupes 2, 5 et 9  <i>Répression seulement :</i> Sétaire verte ( <i>Setaria viridis</i> ) Canola spontané ( <i>Brassica napus</i> ) y compris les variétés tolérantes au glyphosate, glufosinate, et imidazolinone	Texture grossière ou moyenne, <5 % de matière organique	140	Prélevée : Appliquer avant la levée des mauvaises herbes.  Postlevée : Une fois les mauvaises herbes levées, appliquer l’herbicide Valtera en mélange en cuve <sup>3</sup> avec un produit à base de glyphosate présent sous forme de sel de potassium, à raison de 900 g m.a./ha

<sup>1</sup>: Ne pas appliquer sur les sols contenant plus de 5 % de matière organique, ni sur les sols de texture fine.

<sup>2</sup>: La durée de la suppression résiduelle peut être réduite de 140 g/ha dans les sols à texture moyenne < 5 % en matière organique.

<sup>3</sup>: Consulter l’étiquette du produit d’association pour connaître les recommandations, les restrictions et les précautions à prendre. Utiliser conformément aux directives les plus restrictives figurant sur les étiquettes des produits du mélange.

## **MODE D’EMPLOI DANS LES POIS CHICHES**

L’herbicide Valtera procure une suppression résiduelle des mauvaises herbes graminées et dicotylédones sensibles figurant sur cette étiquette et contribue à la suppression des mauvaises herbes résistantes à l’acétolactate-synthétase (ALS). La durée de persistance de l’effet herbicide varie en fonction du taux utilisé, des précipitations et de la température. La durée de la suppression résiduelle diminue avec l’augmentation des températures et des précipitations et sur les sols à forte teneur en matière organique ou en argile, ou les deux.

Il faut de l’humidité pour activer l’herbicide Valtera dans le sol et obtenir une suppression résiduelle des mauvaises herbes. En cas de temps sec suivant l’application de l’herbicide Valtera, l’efficacité pourrait être réduite. Toutefois, si un degré d’humidité adéquat suit les conditions sèches, l’herbicide Valtera supprimera les mauvaises herbes sensibles en germination. L’herbicide Valtera pourrait ne pas supprimer les mauvaises herbes qui

Last approved label: 2019-3771 dated 2020-02-07

germe après l'application mais avant que l'herbicide ne soit activé par la pluie ou l'irrigation, ou les plants qui germent à travers les fissures créées par la sécheresse du sol.

En l'absence d'une humidité adéquate après l'application de l'herbicide Valtera, on peut améliorer la suppression des mauvaises herbes par l'apport d'au moins ½ à 1 cm d'eau. La suppression sera réduite en cas d'incorporation mécanique dans le sol ou si les mauvaises herbes levées sont éliminées par sarclage.

Ne pas travailler le sol de quelque manière que ce soit après l'application, à défaut de quoi la suppression des mauvaises herbes sera réduite.

Appliquer une seule fois par saison de croissance.

NE PAS appliquer ce produit à l'aide d'équipement de pulvérisation aérienne. Application terrestre seulement.

## **MOMENT DU TRAITEMENT**

### **Application en prélevée (printemps)**

L'herbicide Valtera procure une suppression en prélevée des mauvaises herbes sensibles dans les pois chiches. Appliquer l'herbicide Valtera au moyen d'un équipement d'épandage au sol, avant le semis ou dans les 3 jours suivant le semis et avant la levée. Toute application effectuée après que les jeunes pousses de pois chiches ont commencé à fendiller le sol ou à lever endommagera gravement la culture.

### **Traitement de désherbage total (au printemps et à l'automne)**

L'herbicide Valtera peut être utilisé dans le cadre d'un programme de désherbage total, pour fournir une suppression résiduelle là où on prévoit semer des pois chiches directement sur les résidus d'une culture précédente. Pour supprimer les mauvaises herbes levées, utiliser en mélange avec un herbicide à base de glyphosate, présent sous forme de sel d'isopropylamine ou de potassium. La suppression pourrait être réduite lorsque les traitements de désherbage total sont effectués dans des champs couverts d'une grande quantité de résidus de culture et/ou de résidus de mauvaises herbes.

Désherbage total à l'automne : Le traitement doit être effectué à l'automne, juste avant les premiers gels et lorsque les mauvaises herbes annuelles d'hiver et vivaces sont encore en croissance, afin de permettre une absorption et une activité maximales de l'herbicide. Les applications effectuées après un gel meurtrier produisent une suppression réduite des mauvaises herbes annuelles d'hiver et vivaces. Ne pas appliquer sur un sol gelé ou couvert de neige. En cas d'hiver anormalement doux, il est possible que la durée de la suppression des mauvaises herbes au printemps soit réduite.

<b>POIS CHICHES – Taux d’emploi et mauvaises herbes (APPLICATION EN AUTOMNE)</b>			
<b>MAUVAISES HERBES SUPPRIMÉES</b>	<b>Type de sol<sup>1</sup></b>	<b>TAUX (g/ha)</b>	<b>REMARQUES</b>
<p>Amarante à racine rouge (<i>Amaranthus retroflexus</i>) Amarante de Powell (<i>Amaranthus powellii</i>) Petite herbe à poux (<i>Ambrosia artemisiifolia</i>) Chénopode blanc (<i>Chenopodium album</i>) Morelle poilue (<i>Solanum sarachoides</i>) Pissenlit (<i>Taraxacum officinale</i>) Morelle noire de l’est (<i>Solanum ptycanthum</i>) Kochia à balais (<i>Kochia scoparia</i>) y compris les herbicides du groupe 2, 4 et 9 résistantes kochia à balais</p> <p>Vergerette du Canada (<i>Conyza canadensis</i>) Stellaire moyenne (<i>Stellaria media</i>) Amarante de Palmer (<i>Amaranthus palmeri</i>) Amarante tuberculée, y compris les biotypes résistants aux herbicides des groupes 2, 5 et 9</p> <p><i>Répression seulement :</i> Sétaire verte (<i>Setaria viridis</i>) Canola spontané (<i>Brassica napus</i>) y compris les variétés tolérantes au glyphosate, glufosinate, et imidazolinone</p>	Texture grossière, <5 % de matière organique	140	<p>Prélevée : Appliquer avant la levée des mauvaises herbes.</p> <p>Postlevée : Une fois les mauvaises herbes levées, appliquer l’herbicide Valtera en mélange en cuve<sup>2</sup> avec un produit à base de glyphosate présent sous forme de sel d’isopropylamine ou de potassium, à raison de 1,2 kg m.a./ha</p>
	Texture moyenne, <5 % de matière organique	210	

<sup>1</sup>: Ne pas appliquer sur les sols contenant plus de 5 % de matière organique, ni sur les sols de texture fine.

<sup>2</sup>: Consulter l’étiquette du produit d’association pour connaître les recommandations, les restrictions et les précautions à prendre. Utiliser conformément aux directives les plus restrictives figurant sur les étiquettes des produits du mélange.

<b>POIS CHICHES – Taux d’emploi et mauvaises herbes (APPLICATION AU PRINTEMPS)</b>			
<b>MAUVAISES HERBES SUPPRIMÉES</b>	<b>Type de sol<sup>1</sup></b>	<b>TAUX<sup>2</sup> (g/ha)</b>	<b>REMARQUES</b>
<p>Amarante à racine rouge (<i>Amaranthus retroflexus</i>)  Amarante de Powell (<i>Amaranthus powellii</i>)  Petite herbe à poux (<i>Ambrosia artemisiifolia</i>)  Chénopode blanc (<i>Chenopodium album</i>)  Morelle poilue (<i>Solanum sarachoides</i>)  Pissenlit (<i>Taraxacum officinale</i>)  Morelle noire de l’est (<i>Solanum ptycanthum</i>)  Kochia à balais (<i>Kochia scoparia</i>) y compris les herbicides du groupe 2, 4, et 9 résistantes kochia à balais</p> <p>Vergerette du Canada (<i>Conyza canadensis</i>)  Stellaire moyenne (<i>Stellaria media</i>)</p> <p>Amarante de Palmer (<i>Amaranthus palmeri</i>)  Amarante tuberculée, y compris les biotypes résistants aux herbicides des groupes 2, 5 et 9</p> <p><i>Répression seulement :</i>  Sétaire verte (<i>Setaria viridis</i>)  Canola spontané (<i>Brassica napus</i>) y compris les variétés tolérantes au glyphosate, glufosinate, et imidazolinone</p>	<p>Texture grossière ou moyenne,  &lt;5 % de matière organique</p>	<p>140</p>	<p>Prélevée :  Appliquer avant la levée des mauvaises herbes.</p> <p>Postlevée :  Une fois les mauvaises herbes levées, appliquer l’herbicide Valtera en mélange en cuve<sup>3</sup> avec un produit à base de glyphosate présent sous forme de sel d’isopropylamine ou de potassium, à raison de 1,2 kg m.a./ha</p>

<sup>1</sup>: Ne pas appliquer sur les sols contenant plus de 5 % de matière organique, ni sur les sols de texture fine.

<sup>2</sup>: La durée de la suppression résiduelle peut être réduite de 140 g/ha dans les sols à texture moyenne < 5 % en matière organique.

<sup>3</sup>: Consulter l’étiquette du produit d’association pour connaître les recommandations, les restrictions et les précautions à prendre. Utiliser conformément aux directives les plus restrictives figurant sur les étiquettes des produits du mélange.

**MODE D’EMPLOI LENTILLES** [variétés de petites lentilles rouges et de grosses lentilles vertes]

L’herbicide Valtera procure une suppression résiduelle des mauvaises herbes graminées et dicotylédones sensibles figurant sur cette étiquette et contribue à la suppression des mauvaises herbes résistantes à l’acétolactate-synthétase (ALS). La durée de persistance de l’effet herbicide varie en fonction du taux utilisé, des précipitations et de la température. La durée de la suppression résiduelle diminue avec l’augmentation des températures et des précipitations et sur les sols à forte teneur en matière organique ou en argile, ou les deux.

Il faut de l’humidité pour activer l’herbicide Valtera dans le sol et obtenir une suppression résiduelle des mauvaises herbes. En cas de temps sec suivant l’application de l’herbicide Valtera, l’efficacité pourrait être réduite. Toutefois, si un degré d’humidité adéquat suit les conditions sèches, l’herbicide Valtera supprimera les mauvaises herbes sensibles en

Last approved label: 2019-3771 dated 2020-02-07

germination. L'herbicide Valtera pourrait ne pas supprimer les mauvaises herbes qui germent après l'application mais avant que l'herbicide ne soit activé par la pluie ou l'irrigation, ou les mauvaises herbes qui germent à travers les fissures créées par la sécheresse du sol.

En l'absence d'une humidité adéquate après l'application de l'herbicide Valtera, on peut améliorer la suppression des mauvaises herbes par l'apport d'au moins ½ à 1 cm d'eau. La suppression sera réduite en cas d'incorporation mécanique dans le sol ou si les mauvaises herbes levées sont éliminées par sarclage.

Ne pas travailler le sol de quelque manière que ce soit après l'application, à défaut de quoi la suppression sera réduite.

Appliquer une seule fois par saison de croissance.

NE PAS appliquer ce produit à l'aide d'équipement de pulvérisation aérienne. Application terrestre seulement.

## **MOMENT DU TRAITEMENT**

### **Application en prélevée (printemps)**

Le traitement en prélevée avec l'herbicide Valtera procure suppression des mauvaises herbes sensibles dans les variétés de petites lentilles rouges et de grosses lentilles vertes. Appliquer l'herbicide Valtera au moyen d'un équipement d'épandage au sol, le plus tôt possible au début de la saison, au moins 7 jours avant de semer des variétés de petites lentilles rouges et de grosses lentilles vertes dans des champs non labourés ou très peu labourés. Les lentilles doivent être semées à au moins 2,5 cm (1 po) de profondeur pour maximiser l'innocuité des cultures. La chute de pluie causant l'activation ou l'irrigation avec au moins 1 cm d'eau avant l'ensemencement contribuera à minimiser le risque de dommages aux cultures.

Ne pas appliquer d'autres herbicides à action résiduelle avec, avant ou après l'application de l'herbicide Valtera au printemps, avant l'ensemencement des lentilles, car la culture pourrait alors être endommagée. Les zones de champ présentant à la fois une faible teneur en matière organique, un pH élevé et/ou une teneur élevée en sable peuvent présenter des symptômes de dommages à la culture. Une approche agronomique optimale favorisant l'établissement des plantes permettra de réduire le risque de dommages aux cultures. L'utilisation de semences de qualité, le traitement des semences et l'emploi d'un taux d'ensemencement idéal permettront de minimiser le risque de dommages aux cultures.

### **Traitement de désherbage total à l'automne (avec glyphosate)**

L'herbicide Valtera peut être utilisé dans le cadre d'un programme de désherbage total, pour fournir une suppression résiduelle là où on prévoit semer des lentilles directement sur les résidus d'une culture précédente. Pour supprimer les mauvaises herbes levées, utiliser en mélange avec un herbicide à base de glyphosate, présent sous forme de sel d'isopropylamine ou de potassium. La suppression pourrait être réduite lorsque les

Last approved label: 2019-3771 dated 2020-02-07

traitements de désherbage total sont effectués dans des champs couverts d'une grande quantité de résidus de culture et/ou de résidus de mauvaises herbes.

Le traitement doit être effectué à l'automne, juste avant les premiers gels et lorsque les mauvaises herbes annuelles d'hiver et vivaces sont encore en croissance, afin de permettre une absorption et une activité maximales de l'herbicide. Les applications effectuées après un gel meurtrier produisent une suppression réduite des mauvaises herbes annuelles d'hiver et vivaces. Ne pas appliquer sur un sol gelé ou couvert de neige. En cas d'hiver anormalement doux, il est possible que la durée de la suppression des mauvaises herbes au printemps soit réduite.

## TOLÉRANCE DE LA CULTURE

Les variétés de lentilles varient quant à leur degré de tolérance à l'herbicide Valtera. Les tests ont démontré que les variétés de petites lentilles rouges et de grosses lentilles vertes sont les plus tolérantes aux applications de l'herbicide Valtera. Les autres types de semences de lentilles ne devraient pas être semés sur des sols traités au moyen de l'herbicide Valtera.

Certaines conditions environnementales, telles que des sols froids et saturés ou du temps anormalement frais et pluvieux après le semis, peuvent aussi accroître les dommages aux lentilles après une application printanière ou automnale de l'herbicide Valtera. Les symptômes de dommages aux cultures sont habituellement temporaires et diminueront à mesure que les conditions de croissance reviennent à la normale. L'herbicide Valtera est un herbicide très actif et l'utilisateur doit user de prudence jusqu'à ce qu'il connaisse bien ce produit.

<b>LENTILLES – Taux d'emploi et mauvaises herbes (APPLICATION EN AUTOMNE)</b>			
<b>MAUVAISES HERBES SUPPRIMÉES</b>	<b>Type de sol<sup>1</sup></b>	<b>TAUX (g/ha)</b>	<b>REMARQUES</b>
Amarante à racine rouge ( <i>Amaranthus retroflexus</i> ) Amarante de Powell ( <i>Amaranthus powellii</i> ) Petite herbe à poux ( <i>Ambrosia artemisiifolia</i> ) Chénopode blanc ( <i>Chenopodium album</i> )	Texture grossière, <5 % de matière organique	140	Prélevée : Appliquer avant la levée des mauvaises herbes.
Morelle poilue ( <i>Solanum sarachoides</i> ) Pissenlit ( <i>Taraxacum officinale</i> ) Morelle noire de l'est ( <i>Solanum ptycanthum</i> ) Kochia à balais ( <i>Kochia scoparia</i> ) y compris les herbicides du groupe 2, 4 et 9 résistantes kochia à balais	Texture moyenne, <5 % de matière organique	210	Postlevée : Une fois les mauvaises herbes levées, appliquer l'herbicide Valtera en mélange <sup>2</sup> avec un produit à base de glyphosate présent sous forme de sel d'isopropylamine ou de potassium, à raison de 1,2 kg m.a./ha
Vergereette du Canada ( <i>Coryza canadensis</i> ) Stellaire moyenne ( <i>Stellaria media</i> ) Amarante tuberculée, y compris les biotypes résistants aux herbicides des groupes 2, 5 et 9 Amarante de Palmer ( <i>Amaranthus palmeri</i> )			

2021-0298  
2021-06-23

Last approved label: 2019-3771 dated 2020-02-07

<i>Répression seulement :</i> Sétaire verte ( <i>Setaria viridis</i> ) Canola spontané ( <i>Brassica napus</i> ) y compris les variétés tolérantes au glyphosate, glufosinate, et imidazolinone			
---	--	--	--

<sup>1</sup>: Ne pas appliquer sur les sols contenant plus de 5 % de matière organique, ni sur les sols de texture fine.

<sup>2</sup>: Consulter l'étiquette du produit d'association pour connaître les recommandations, les restrictions et les précautions à prendre. Utiliser conformément aux directives les plus restrictives figurant sur les étiquettes des produits du mélange.

<b>LENTILLES [variétés de petites lentilles rouges et de grosses lentilles vertes] – Taux d’emploi et mauvaises herbes pour l’APPLICATION AU PRINTEMPS</b>			
<b>MAUVAISES HERBES SUPPRIMÉES</b>	<b>Type de sol<sup>1</sup></b>	<b>TAUX (g/ha)</b>	<b>REMARQUES</b>
<p>Amarante à racine rouge (<i>Amaranthus retroflexus</i>)  Amarante de Powell (<i>Amaranthus powellii</i>)  Petite herbe à poux (<i>Ambrosia artemisiifolia</i>)  Chénopode blanc (<i>Chenopodium album</i>)  Morelle poilue (<i>Solanum sarachoides</i>)  Pissenlit (<i>Taraxacum officinale</i>)  Morelle noire de l’est (<i>Solanum ptycanthum</i>)  Kochia à balais (<i>Kochia scoparia</i>) y compris les herbicides du groupe 2, 4, et 9 résistantes kochia à balais  Vergerette du Canada (<i>Conyza canadensis</i>)  Stellaire moyenne (<i>Stellaria media</i>)  Amarante tuberculée, y compris les biotypes résistants aux herbicides des groupes 2, 5 et 9  Amarante de Palmer (<i>Amaranthus palmeri</i>)</p> <p><i>Répression seulement :</i>  Sétaire verte (<i>Setaria viridis</i>)  Canola spontané (<i>Brassica napus</i>) y compris les variétés tolérantes au glyphosate, glufosinate, et imidazolinone</p>	<p>Texture grossière et texture moyenne, &lt;5 % de matière organique</p>	<p>140</p>	<p>Prélevée :  Appliquer avant la levée des mauvaises herbes et au moins 7 jours avant de semer des lentilles dans des champs non labourés ou très peu labourés.</p> <p>Postlevée :  Une fois les mauvaises herbes levées, appliquer l’herbicide <b>Valtera</b> en mélange<sup>2</sup> avec un produit à base de glyphosate présent sous forme de sel d’isopropylamine ou de potassium, à raison de 1,2 kg m.a./ha</p>

<sup>1</sup>: NE PAS appliquer sur les sols contenant plus de 5 % de matière organique, ni sur les sols de texture fine.

<sup>2</sup>: Consulter l’étiquette du produit d’association pour connaître les recommandations, les restrictions et les précautions à prendre. Utiliser conformément aux directives les plus restrictives figurant sur les étiquettes des produits du mélange.

**MODE D'EMPLOI COMME AIDE À LA RÉCOLTE DANS LE SOUS-GROUPE DE CULTURES 6C : Graines sèches de légumineuses (sauf le soja)**

**Restriction et limitations générales**

- Pour une utilisation comme déshydratant, ne pas appliquer plus de 105 à 140 g/ha de l’herbicide Valtera.
- Ne pas faire plus d'une seule application de l’herbicide Valtera au taux de 140 g/ha au cours d’une saison de croissance.
- Ne pas récolter dans les 5 jours suivant l'application.
- Ne pas semer de canola sur une période d’au moins 9 mois après l’utilisation de ce produit comme aide à la récolte. Consulter le tableau Restrictions pour la rotation des cultures, plus haut, pour des instructions précises.

**Taux et moment du traitement – Herbicide Valtera + Adjuvant**

Last approved label: 2019-3771 dated 2020-02-07

Appliquer l'herbicide Valtera à raison de 105 à 140 g/ha avec 2,5 l/ha d'huile végétale méthylée (MSO Concentrate), lorsque la culture a atteint la maturité physiologique et qu'au moins 80 % des gousses sont de couleur jaune à ocre et 20 %, de couleur jaune. Si la culture est traitée trop tôt, une réduction de la qualité des grains pourrait s'ensuivre. Ne pas pulvériser l'herbicide Valtera sur une partie du champ où subsiste une quantité importante de plants encore verts. Peut aussi être appliqué avec Carrier adjuvant à raison de 0,5 l pour 1000 l OU l'adjuvant non ionique à pulvériser Nufarm Enhance, à raison de 1,25 à 2,5 l/1000 l; utiliser le taux le plus élevé en présence d'un couvert végétal dense et/ou de forte infestation de mauvaises herbes. Une source d'azote à pulvériser (2,24 à 2,8 kg/ha de sulfate d'ammonium ou 1 à 2 l/ha d'une solution d'azote à 28 à 32 %) peut aussi être ajoutée au mélange à pulvériser, en plus de l'adjuvant, pour améliorer la dessiccation. L'ajout d'une source d'azote ne remplace pas l'utilisation d'un adjuvant, qui reste essentiel. La culture peut être récoltée 5 jours après l'application.

#### **Taux et moment du traitement – Herbicide Valtera + Glyphosate**

L'herbicide Valtera additionné d'un adjuvant ne dessèche pas les mauvaises herbes de grande taille présentes dans le champ; l'utilisation d'un mélange composé de l'herbicide Valtera à 105 à 140 g/ha, d'un adjuvant et de glyphosate présent sous forme de sel d'isopropylamine ou de potassium à 900 g m.a./ha augmente la suppression des mauvaises herbes levées et facilite la récolte. Consulter l'étiquette du glyphosate utilisé dans le mélange pour connaître le délai d'attente approprié avant la récolte. NE PAS appliquer de glyphosate sur les cultures destinées à la production de semences.

Pour assurer une couverture complète, utiliser de 140 à 280 l de solution de pulvérisation à l'hectare. La sélection de la buse devrait être conforme aux recommandations du fabricant pour l'application en postlevée.

<b>SOUS-GROUPE DE CULTURES 6C : Graines sèches de légumineuses [y compris lupin (<i>Lupinus</i> spp.), haricot (<i>Phaseolus</i> spp.), dolique (<i>Vigna</i> spp.), gourgane (fève des marais), pois chiche, guar, dolique d'Égypte, lentille, pois (<i>Pisum</i> spp.), pois cajan] – Taux d'emploi</b>	
<b>TRAITEMENT + TAUX</b>	<b>REMARQUES</b>
Herbicide Valtera à 105 à 140 g/ha + adjuvant  (Carrier adjuvant à raison de 0,5 l pour 1000 l OU adjuvant non ionique à pulvériser Nufarm Enhance, ou autre adjuvant non ionique à pulvériser, à 1,25 – 2,5 l/1000l OU huile végétale méthylée (MSO Concentrate à 2,5 l/ha)	Ne pas récolter dans les 5 jours suivant l'application.  Ne pas semer de canola sur les surfaces traitées avant un délai d'au moins 9 mois (voir le tableau Restrictions pour la rotation des cultures).  Les mauvaises herbes de grande taille présentes dans le champ ne seront pas desséchées.
Herbicide Valtera à 105 à 140 g/ha + adjuvant (voir au-dessus) + glyphosate, présent sous forme de sel d'isopropylamine ou de potassium à 900 g m.a./ha	Consulter l'étiquette du glyphosate utilisé dans le mélange pour connaître le délai d'attente approprié avant la récolte.  Ne pas semer de canola sur les surfaces

	<p>traitées avant un délai d'au moins 9 mois (voir le tableau Restrictions pour la rotation des cultures).</p> <p>Améliore la suppression des mauvaises herbes levées, selon le type et la densité du couvert végétal, et facilite la récolte.</p> <p>NE PAS appliquer de glyphosate sur les cultures destinées à la production de semences.</p>
--	--

## MODE D'EMPLOI COMME AIDE À LA RÉCOLTE DANS LE BLÉ

### Restriction et limitations générales

- Pour une utilisation comme déshydratant, ne pas appliquer plus de 105 à 140 g/ha de l'herbicide Valtera.
- Ne pas récolter dans les 10 jours suivant l'application.
- Ne pas faire plus d'une seule application de l'herbicide Valtera au taux de 140 g/ha au cours d'une saison de croissance.
- Ne pas semer de canola sur une période d'au moins 9 mois après l'utilisation de ce produit comme aide à la récolte. Consulter le tableau Restrictions pour la rotation des cultures, plus haut, pour des instructions précises.

### Taux et moment du traitement – Herbicide Valtera + Adjuvant

Appliquer l'herbicide Valtera à raison de 140 g/ha avec l'adjuvant non ionique à pulvériser Nufarm Enhance ou un autre adjuvant non ionique à pulvériser, à raison de 1,25 à 2,5 l/1000 l, une fois que la culture a atteint le stade pâteux dur et que les grains ne contiennent pas plus de 30 % d'humidité; utiliser le taux le plus élevé en présence d'un couvert végétal dense et/ou de forte infestation de mauvaises herbes. Peut aussi être appliqué avec de l'huile végétale méthylée (MSO Concentrate), à raison de 2,5 l/ha. Une source d'azote à pulvériser (2,24 à 2,8 kg/ha de sulfate d'ammonium ou 1 à 2 l/ha d'une solution d'azote à 28 à 32 %) peut aussi être ajoutée au mélange à pulvériser, en plus de l'adjuvant, pour améliorer la dessiccation. L'ajout d'une source d'azote ne remplace pas l'utilisation d'un adjuvant, qui reste essentiel. La culture peut être récoltée 10 jours après l'application.

### Taux et moment du traitement – Herbicide Valtera + Glyphosate

L'herbicide Valtera additionné d'un adjuvant ne dessèche pas les grandes mauvaises herbes présentes dans le champ; l'utilisation d'un mélange composé de l'herbicide Valtera à 140 g/ha, d'un adjuvant et de glyphosate présent sous forme de sel d'isopropylamine ou de potassium à 900 g m.a./ha augmente la suppression des mauvaises herbes levées et facilite la récolte. Consulter l'étiquette du glyphosate utilisé dans le mélange pour connaître le délai d'attente approprié avant la récolte.

Last approved label: 2019-3771 dated 2020-02-07

Pour assurer une couverture complète, utiliser de 140 à 280 l de solution de pulvérisation à l'hectare. La sélection de la buse devrait être conforme aux recommandations du fabricant pour l'application en postlevée.

## **MODE D'EMPLOI DANS LES TOURNESOLS**

L'herbicide Valtera procure une suppression résiduelle des mauvaises herbes graminées et à feuilles larges sensibles figurant sur cette étiquette et contribue à la suppression des mauvaises herbes résistantes à l'acétolactate-synthétase (ALS). La durée de persistance de l'effet herbicide varie en fonction de la dose utilisée, des précipitations et de la température. La durée de la suppression résiduelle diminue avec l'augmentation des températures et des précipitations et sur les sols à forte teneur en matière organique ou en argile, ou les deux.

Il faut de l'humidité pour activer l'herbicide Valtera dans le sol et obtenir une suppression résiduelle des mauvaises herbes. En cas de temps sec suivant l'application de l'herbicide Valtera, l'efficacité pourrait être réduite. Toutefois, si un degré d'humidité adéquat suit les conditions sèches, l'herbicide Valtera supprimera les mauvaises herbes sensibles en germination. L'herbicide Valtera pourrait ne pas supprimer les mauvaises herbes qui germent après l'application mais avant que l'herbicide ne soit activé par la pluie ou l'irrigation, ou les mauvaises herbes qui germent à travers les fissures créées par la sécheresse du sol.

En l'absence d'une humidité adéquate après l'application de l'herbicide Valtera, on peut améliorer la suppression des mauvaises herbes par l'apport d'au moins ½ à 1 cm d'eau. La suppression sera réduite si on effectue une incorporation mécanique dans le sol ou si les mauvaises herbes levées sont éliminées par un travail du sol.

Ne pas travailler le sol de quelque manière que ce soit après l'application, à défaut de quoi la suppression sera réduite.

Appliquer une seule fois par saison de croissance.

NE PAS appliquer ce produit à l'aide d'équipement de pulvérisation aérienne. Application terrestre seulement.

La quantité maximale de produit pouvant être manipulée en une journée au moyen d'un équipement à rampe est de 43 kg.

### **PÉRIODES D'APPLICATION**

#### **Application en prélevée (printemps)**

L'herbicide Valtera procure une suppression en prélevée des mauvaises herbes sensibles dans le tournesol. Appliquer l'herbicide Valtera au moyen d'un équipement d'épandage au sol, au moins 30 jours avant le semis. Il doit y avoir au moins 2,5 cm de pluie ou d'irrigation entre l'application de l'herbicide Valtera et le semis. Ne pas appliquer le produit sur un sol gelé ou couvert de neige.

#### **Traitement de désherbage total (au printemps et à l'automne)**

Last approved label: 2019-3771 dated 2020-02-07

L'herbicide Valtera peut être utilisé dans le cadre d'un programme de suppression des mauvaises herbes par contact, pour fournir une suppression résiduelle là où on prévoit semer du tournesol directement dans les résidus d'une culture précédente. Pour supprimer les mauvaises herbes levées, utiliser en mélange avec un herbicide à base de glyphosate, présent sous forme de sel d'isopropylamine ou de potassium. La suppression pourrait être réduite lorsque les traitements de désherbage sont effectués dans des champs couverts d'une grande quantité de résidus de culture et/ou de résidus de mauvaises herbes.

Désherbage total à l'automne : Le traitement doit être effectué à l'automne, juste avant les premiers gels et lorsque les mauvaises herbes annuelles d'hiver et vivaces sont encore en croissance, afin de permettre une absorption et une activité maximales de l'herbicide. Les applications effectuées après un gel meurtrier produisent une suppression réduite des mauvaises herbes annuelles d'hiver et vivaces. Ne pas appliquer sur un sol gelé ou couvert de neige. En cas d'hivers anormalement doux, il est possible que la durée de la suppression des mauvaises herbes au printemps soit réduite.

<b>Tournesol - Doses d'emploi et mauvaises herbes supprimées : APPLICATION AU PRINTEMPS</b>			
<b>MAUVAISES HERBES SUPPRIMÉES</b>	<b>Type de sol<sup>1</sup></b>	<b>DOSE<sup>2</sup> (g/ha)</b>	<b>REMARQUES</b>
Amarante à racine rouge ( <i>Amaranthus retroflexus</i> ) Amarante de Powell ( <i>Amaranthus powellii</i> ) Petite herbe à poux ( <i>Ambrosia artemisiifolia</i> ) Chénopode blanc ( <i>Chenopodium album</i> ) Morelle poilue ( <i>Solanum sarachoides</i> ) Pissenlit ( <i>Taraxacum officinale</i> ) Morelle noire de l'Est ( <i>Solanum ptycanthum</i> ) Kochia à balais ( <i>Kochia scoparia</i> ) Vergerette du Canada ( <i>Conyza canadensis</i> ) Stellaire moyenne ( <i>Stellaria media</i> )  <i>Répression seulement :</i> Sétaire verte ( <i>Setaria viridis</i> ) Canola spontané ( <i>Brassica napus</i> ) y compris les variétés tolérantes au glyphosate	Sols de texture grossière ou moyenne, <5 % de matière organique	140	Prélevée : Appliquer avant la levée des mauvaises herbes.  Postlevée : Lorsque les mauvaises herbes sont déjà levées, appliquer l'herbicide Valtera en mélange <sup>3</sup> avec un produit à base de glyphosate, présent sous forme de sel d'isopropylamine ou de potassium, à raison de 1,2 kg m.a./ha.

<sup>1</sup>: Ne pas appliquer sur les sols contenant plus de 5 % de matière organique, ni sur les sols de texture fine.

<sup>2</sup>: La durée de la suppression résiduaire peut être réduite avec une dose de 140 g/ha dans un sol de texture moyenne contenant < 5 % de matière organique.

<sup>3</sup>: Se reporter à l'étiquette de chaque produit d'association afin d'obtenir d'autres recommandations, restrictions et mises en garde. Utiliser conformément aux directives les plus restrictives figurant sur les étiquettes des produits du mélange.

<b>Tournesol - Doses d'emploi et mauvaises herbes supprimées : APPLICATION À L'AUTOMNE</b>			
<b>MAUVAISES HERBES SUPPRIMÉES</b>	<b>Type de sol<sup>1</sup></b>	<b>DOSE</b>	<b>REMARQUES</b>

		(g/ha)	
Amarante à racine rouge ( <i>Amaranthus retroflexus</i> ) Amarante de Powell ( <i>Amaranthus powellii</i> ) Petite herbe à poux ( <i>Ambrosia artemisiifolia</i> ) Chénopode blanc ( <i>Chenopodium album</i> ) Morelle poilue ( <i>Solanum sarachoides</i> ) Pissenlit ( <i>Taraxacum officinale</i> ) Morelle noire de l'Est ( <i>Solanum ptycanthum</i> ) Kochia à balais ( <i>Kochia scoparia</i> ) Vergerette du Canada ( <i>Conyza canadensis</i> ) Stellaire moyenne ( <i>Stellaria media</i> )  <i>Répression seulement :</i> Sétaire verte ( <i>Setaria viridis</i> ) Canola spontané ( <i>Brassica napus</i> ) y compris les variétés tolérantes au glyphosate	Sols de texture grossière, <5 % de matière organique	140	Prélevée : Appliquer avant la levée des mauvaises herbes.  Postlevée : Lorsque les mauvaises herbes sont déjà levées, appliquer l'herbicide Valtera en mélange <sup>3</sup> avec un produit à base de glyphosate, présent sous forme de sel d'isopropylamine ou de potassium, à raison de 1,2 kg m.a./ha.
	Sols de texture moyenne, <5 % de matière organique	210	

<sup>1</sup>: Ne pas appliquer sur les sols contenant plus de 5 % de matière organique, ni sur les sols de texture fine.

<sup>2</sup>: Se reporter à l'étiquette de chaque produit d'association afin d'obtenir d'autres recommandations, restrictions et mises en garde. Utiliser conformément aux directives les plus restrictives figurant sur les étiquettes des produits du mélange.

## MODE D'EMPLOI POUR L'UTILISATION COMME AIDE À LA RÉCOLTE DANS LE TOURNESOL

### Restrictions et limitations générales :

- Pour l'utilisation en tant que dessicatif, appliquer 105-140 g/ha d'herbicide Valtera.
- Ne pas récolter dans les 5 jours suivant le traitement.
- Ne pas faire plus d'une seule application de 210 g d'herbicide Valtera à l'hectare au cours d'une même saison de croissance.
- Ne pas semer de canola dans les 9 mois suivant l'utilisation de ce produit comme aide à la récolte. Consulter le tableau Restrictions pour la rotation des cultures ci-dessus pour des instructions précises.

### Doses d'emploi et moment du traitement – Herbicide Valtera + Adjuvant

Appliquer l'herbicide à raison de 105-140 g/ha en association avec l'adjuvant non ionique à pulvériser Nufarm Enhance ou un autre adjuvant de pulvérisation non ionique, à raison de 1,25 – 2,5 L/1000 L, lorsque la culture est arrivée à maturité (lorsque les graines ont une teneur en eau de 35 % ou moins). Pour plusieurs variétés, ce stade est atteint lorsque le dos du capitule vire au jaune et les bractées virent au brun. Utiliser la plus forte dose lorsque le couvert végétal est dense et/ou en présence d'une forte pression des mauvaises herbes. Peut aussi être appliqué avec de l'huile végétale méthyliée (MSO Concentrate), à raison de 2,5 L/ha. Une source d'azote à pulvériser (2,24 à 2,8 kg/ha de sulfate d'ammonium ou 1 à 2 L/ha d'une solution d'azote à 28 à 32 %) peut aussi être ajoutée au mélange à pulvériser,

Last approved label: 2019-3771 dated 2020-02-07

en plus de l'adjuvant, pour améliorer la dessiccation. L'ajout d'une source d'azote ne remplace pas l'utilisation d'un adjuvant, qui reste essentiel. Si la culture est traitée trop tôt, la qualité des graines pourrait être réduite. La culture peut être récoltée 5 jours après le traitement.

Pour assurer une bonne couverture, utiliser de 140 à 280 L de solution de pulvérisation à l'hectare. La sélection de la buse devrait être conforme aux recommandations du fabricant pour l'application en postlevée.

### **MODE D'EMPLOI SUR LE SOL DÉNUDÉ DES ESPACES NON CULTIVÉS**

L'herbicide Valtera, lorsqu'il est utilisé selon le mode d'emploi, peut servir à la suppression non sélective de la végétation afin de garder le sol nu à des endroits non cultivés qui doivent rester exempts de mauvaises herbes.

Il faut de l'humidité pour activer l'herbicide Valtera dans le sol et obtenir une suppression résiduelle des mauvaises herbes. En cas de temps sec suivant l'application de l'herbicide Valtera, l'efficacité pourrait être réduite. Toutefois, si un degré d'humidité adéquat suit les conditions sèches, l'herbicide Valtera supprimera les mauvaises herbes sensibles en germination. L'herbicide Valtera pourrait ne pas supprimer les mauvaises herbes qui germent après l'application mais avant que l'herbicide ne soit activé par la pluie ou l'irrigation, ou les mauvaises herbes qui germent à travers les fissures créées par la sécheresse du sol.

En l'absence d'une humidité adéquate après l'application de l'herbicide Valtera, on peut améliorer la suppression des mauvaises herbes par l'apport d'au moins ½ à 1 cm d'eau. La suppression des mauvaises herbes sera réduite en cas d'incorporation mécanique dans le sol ou si les mauvaises herbes levées sont éliminées par sarclage.

L'herbicide Valtera procure une suppression résiduelle des mauvaises herbes graminées et dicotylédones sensibles figurant sur cette étiquette et contribue à la suppression des mauvaises herbes résistantes à l'acétolactate-synthétase (ALS). La durée de persistance de l'effet herbicide varie en fonction du taux utilisé, des précipitations et de la température. La durée de la suppression résiduelle diminue avec l'augmentation des températures et des précipitations et sur les sols à forte teneur en matière organique ou en argile, ou les deux.

- NE PAS appliquer ce produit à l'aide d'équipement de pulvérisation aérienne. Application terrestre seulement.
- Ne pas appliquer sur les sols de texture fine.
- Ne pas appliquer sur les chemins de ferme ou les routes où la circulation des véhicules peut faire en sorte que des poussières traitées soient soulevées et se déposent sur des cultures ou sur la végétation que l'on souhaite conserver.
- Ne pas appliquer à moins de 100 mètres de poiriers qui ne sont pas en dormance.
- Ne pas appliquer sur des sols poudreux ou sur des sols qui risquent d'être déplacés par le vent, à moins de pouvoir les irriguer immédiatement après l'application.
- Ne pas appliquer plus d'une fois par saison de croissance.

<b>SOL DÉNUDÉ DES ESPACES NON CULTIVÉS - Taux d'emploi et mauvaises herbes</b>			
<b>MAUVAISES HERBES SUPPRIMÉES</b>	<b>Type de sol<sup>1</sup></b>	<b>TAUX (g/ha)</b>	<b>REMARQUES</b>
Amarante à racine rouge ( <i>Amaranthus retroflexus</i> ) Amarante de Powell ( <i>Amaranthus powellii</i> ) Petite herbe à poux ( <i>Ambrosia artemisiifolia</i> ) Chénopode blanc ( <i>Chenopodium album</i> ) Sétaire verte ( <i>Setaria viridis</i> ) Morelle poilue ( <i>Solanum sarachoides</i> ) Pissenlit ( <i>Taraxacum officinale</i> ) Morelle noire de l'est ( <i>Solanum ptycanthum</i> ) Kochia à balais ( <i>Kochia scoparia</i> ) y compris les herbicides du groupe 2, 4 et 9 résistantes kochia à balais  Vergerette du Canada ( <i>Conyza canadensis</i> ) Stellaire moyenne ( <i>Stellaria media</i> ) Canola spontané ( <i>Brassica napus</i> ) y compris les variétés tolérantes au glyphosate, glufosinate, et imidazolinone Amarante tuberculée, y compris les biotypes résistants aux herbicides des groupes 2, 5 et 9 Amarante de Palmer ( <i>Amaranthus palmeri</i> )	Texture grossière, <5 % de matière organique	280	Prélevée : Appliquer avant la levée des mauvaises herbes, dans suffisamment d'eau pour obtenir une couverture uniforme.  Postlevée : Une fois les mauvaises herbes levées, appliquer l'herbicide Valtera mélange en cuve <sup>2</sup> avec un produit à base de glyphosate présent sous forme de sel d'isopropylamine ou de potassium, à raison de 1,2 kg m.a./ha.
	Texture moyenne, <5 % de matière organique	420	

<sup>1</sup>: Ne pas appliquer sur les sols contenant plus de 5 % de matière organique, ni sur les sols de texture fine.

<sup>2</sup>: Consulter l'étiquette du produit d'association pour connaître les recommandations, les restrictions et les précautions à prendre. Utiliser conformément aux directives les plus restrictives figurant sur les étiquettes des produits du mélange.

Le MODE D'EMPLOI de ce produit, en ce qui concerne les utilisations décrites dans cette partie de l'étiquette, a été élaboré par des personnes autres que Valent Canada, Inc. dans le cadre du Programme d'extension du profil d'emploi pour les usages limités demandés par les utilisateurs. Dans le cas de ces utilisations, Valent Canada, Inc. n'a pas complètement évalué le rendement (efficacité) et/ou la tolérance des cultures (phytotoxicité) pour le produit lorsqu'il est utilisé conformément aux informations sur l'étiquette pour l'ensemble des conditions environnementales ou des variétés de cultures. Avant d'appliquer le produit à grande échelle, l'utilisateur devrait faire un essai sur une petite parcelle, dans les conditions du milieu et en suivant les pratiques courantes, pour confirmer que le produit se prête à une application généralisée.

#### **LUZERNE ÉTABLIE CULTIVÉE POUR LA PRODUCTION DE FOURRAGE, DE FOIN ET DE SEMENCES**

L'herbicide Valtera procure une suppression résiduelle des mauvaises herbes graminées et dicotylédones sensibles figurant sur cette étiquette et contribue à la suppression des mauvaises herbes résistantes à l'acétolactate-synthétase (ALS). La durée de persistance de l'effet herbicide varie en fonction du taux utilisé, des précipitations et de la température. La durée de la suppression résiduelle

diminue avec l'augmentation des températures et des précipitations et sur les sols à forte teneur en matière organique ou en argile, ou les deux.

Il faut de l'humidité pour activer l'herbicide Valtera dans le sol et obtenir une suppression résiduelle des mauvaises herbes. En cas de temps sec suivant l'application de l'herbicide Valtera, l'efficacité pourrait être réduite. Toutefois, si un degré d'humidité adéquat suit les conditions sèches, l'herbicide Valtera supprimera les mauvaises herbes sensibles en germination. L'herbicide Valtera pourrait ne pas supprimer les mauvaises herbes qui germent après l'application mais avant que l'herbicide ne soit activé par la pluie ou l'irrigation, ou les mauvaises herbes qui germent à travers les fissures créées par la sécheresse du sol.

#### **MODE D'EMPLOI SUR LA LUZERNE ÉTABLIE CULTIVÉE POUR LA SEMENCE**

L'herbicide Valtera procure une suppression résiduelle des mauvaises herbes graminées et dicotylédones sensibles figurant sur cette étiquette et contribue à la suppression des mauvaises herbes résistantes à l'acétolactate-synthétase (ALS). La durée de persistance de l'effet herbicide varie en fonction du taux utilisé, des précipitations et de la température. La durée de la suppression résiduelle diminue avec l'augmentation des températures et des précipitations et sur les sols à forte teneur en matière organique ou en argile, ou les deux.

Il faut de l'humidité pour activer l'herbicide Valtera dans le sol et obtenir une suppression résiduelle des mauvaises herbes. En cas de temps sec suivant l'application de l'herbicide Valtera, l'efficacité pourrait être réduite. Toutefois, si un degré d'humidité adéquat suit les conditions sèches, l'herbicide Valtera supprimera les mauvaises herbes sensibles en germination. L'herbicide Valtera pourrait ne pas supprimer les mauvaises herbes qui germent après l'application mais avant que l'herbicide ne soit activé par la pluie ou l'irrigation, ou les mauvaises herbes qui germent à travers les fissures créées par la sécheresse du sol.

#### **PÉRIODES D'APPLICATION**

##### **Application en prélevée (printemps et à l'automne)**

L'herbicide Valtera procure une suppression en prélevée des mauvaises herbes sensibles dans la luzerne établie et dormante cultivée pour la semence. Pour une suppression en prélevée des mauvaises herbes, appliquer l'herbicide Valtera à l'aide d'équipement terrestre sur la luzerne établie et dormante ayant une hauteur maximale de 15 cm. L'application sur la luzerne ayant une repousse de plus de 15 cm peut causer des dommages inacceptables à la culture.

Application à l'automne : Le traitement doit être effectué à l'automne, juste avant le gel. Ne pas appliquer sur un sol gelé ou couvert de neige. En cas d'hiver anormalement doux, il est possible que la durée de la suppression des mauvaises herbes au printemps soit réduite.

#### **RESTRICTIONS/PRÉCAUTIONS :**

- En l'absence d'une humidité adéquate après l'application de l'herbicide Valtera, on peut améliorer la suppression des mauvaises herbes par l'apport d'au moins 1 cm d'eau. L'eau doit être fournie par irrigation si aucune pluie suffisante n'est tombée dans les 5 jours suivant l'application sur la luzerne établie et dormante cultivée pour la semence.
- Le sarclage, la rénovation ou le brûlage au champ doit être effectué avant l'application de

l'herbicide Valtera. La suppression des mauvaises herbes sera réduite en cas d'incorporation mécanique dans le sol ou si les mauvaises herbes levées sont éliminées par sarclage.

- Appliquer une seule fois par saison de croissance.
- NE PAS appliquer ce produit à l'aide d'équipement de pulvérisation aérienne. Application terrestre seulement.
- Utiliser des volumes d'eau appropriés, de manière à obtenir une bonne couverture de la culture (minimum de 100 L/ha).
- Ne pas appliquer sur les peuplements mixtes de luzerne et de graminées désirés.
- Le traitement brûlera les feuilles et les tiges traitées. L'utilisateur doit comprendre et accepter ce risque avant d'appliquer le produit sur la luzerne cultivée pour la semence.
- Ne pas retourner ni permettre le retour des travailleurs dans la zone traitée à l'intérieur d'un délai de sécurité de 7 jours pour l'arrosage manuel et 3 jours pour les inspections sur le terrain.

#### RESTRICTIONS SUPPLÉMENTAIRES POUR LA PRODUCTION DE SEMENCES

- Tous les déchets de prètamisage de luzerne doivent être éliminés de manière à ce qu'ils ne puissent pas être distribués ou utilisés dans la nourriture de consommation humaine ou animale. Les semences de luzerne ne peuvent pas être distribuées à des fins de consommation humaine ou animale.
- Les semences de luzerne traitées doivent porter une étiquette ou être dans un contenant portant une étiquette interdisant l'utilisation des semences à des fins de consommation humaine ou animale.
- Lorsque l'herbicide Valtera est mélangé en cuve avec d'autres produits homologués pour la luzerne cultivée pour la semence, suivre le mode d'emploi de l'étiquette la plus restrictive des produits utilisés dans le mélange. Le cas échéant, respecter les restrictions des produits mélangés en cuve en ce qui a trait à la récolte ou la mise en pâturage de la luzerne fourragère et de foin. Ne pas mélanger l'herbicide Valtera avec un produit dont l'étiquette interdit ce type de mélange.

<b>LUZERNE ÉTABLIE CULTIVÉE POUR LA SEMENCE – Doses d'emploi et mauvaises herbes supprimées : APPLICATION AU PRINTEMPS ou À L'AUTOMNE</b>			
<b>MAUVAISES HERBES SUPPRIMÉES</b>	<b>Type de sol<sup>1</sup></b>	<b>DOSE (g/ha)</b>	<b>REMARQUES</b>

Amarante à racine rouge ( <i>Amaranthus retroflexus</i> ) Amarante de Powell ( <i>Amaranthus powellii</i> ) Petite herbe à poux ( <i>Ambrosia artemisiifolia</i> ) Chénopode blanc ( <i>Chenopodium album</i> ) Morelle poilue ( <i>Solanum sarachoides</i> ) Pissenlit ( <i>Taraxacum officinale</i> ) Morelle noire de l'Est ( <i>Solanum ptycanthum</i> ) Kochia à balais ( <i>Kochia scoparia</i> ) Vergerette du Canada ( <i>Conyza canadensis</i> ) Stellaire moyenne ( <i>Stellaria media</i> )  <i>Répression seulement :</i> Sétaire verte ( <i>Setaria viridis</i> ) Canola spontané ( <i>Brassica napus</i> ) y compris les variétés tolérantes au glyphosate	Texture grossière, <5 % de matière organique OU Texture moyenne, <5 % de matière organique	280	Appliquer sur la luzerne établie et dormante ayant une hauteur maximale de 15 cm.  Appliquer avant la levée des mauvaises herbes.
---	--	-----	---

<sup>1</sup>: Ne pas appliquer sur les sols contenant plus de 5 % de matière organique, ni sur les sols de texture fine.

<sup>2</sup>: La durée de la suppression résiduaire peut être réduite avec une dose de 280 g/ha dans un sol de texture moyenne contenant < 5 % de matière organique.

<sup>3</sup>: Consulter l'étiquette du produit d'association pour connaître les recommandations, les restrictions et les précautions à prendre. Utiliser conformément aux directives les plus restrictives figurant sur les étiquettes des produits du mélange.

## MODE D'EMPLOI SUR LA LUZERNE ÉTABLIE CULTIVÉE POUR LE FOURRAGE/FOIN

### PÉRIODES D'APPLICATION

#### Application en prélevée (au printemps et à l'automne)

L'herbicide Valtera procure une suppression en prélevée des mauvaises herbes sensibles dans la luzerne établie et dormante cultivée pour la production de fourrage/foin. Pour une suppression en prélevée des mauvaises herbes, appliquer l'herbicide Valtera à l'aide d'équipement terrestre sur la luzerne établie et dormante ayant une hauteur maximale de 15 cm (6 po). La luzerne établie se définit comme de la luzerne plantée à l'automne ou au printemps ayant fait l'objet d'une première coupe/d'un premier fauchage. L'application sur la luzerne ayant une repousse de plus de 15 cm (6 po) peut causer des dommages inacceptables à la culture.

#### Traitement de désherbage total (au printemps et à l'automne)

Pour supprimer les mauvaises herbes levées, utiliser en mélange avec un herbicide à base de paraquat. Désherbage total à l'automne : Le traitement doit être effectué à l'automne, juste avant les premiers gels et lorsque les mauvaises herbes annuelles d'hiver et vivaces sont encore en croissance, afin de permettre une absorption et une activité maximales de l'herbicide. Les applications effectuées après un gel meurtrier produisent une suppression réduite des mauvaises herbes annuelles d'hiver et vivaces. Ne pas appliquer sur un sol gelé ou couvert de neige. En cas d'hivers anormalement doux, il est possible que la durée de la suppression des mauvaises herbes au printemps soit réduite.

#### RESTRICTIONS/PRÉCAUTIONS :

- En l'absence d'une humidité adéquate après l'application de l'herbicide Valtera, on peut améliorer la suppression des mauvaises herbes par l'apport d'au moins 1 cm d'eau. L'eau doit être fournie par irrigation si aucune pluie suffisante n'est tombée dans les 5 jours suivant l'application sur la luzerne établie et dormante cultivée pour la production de fourrage.
- Le sarclage, la rénovation ou le brûlage au champ doit être effectué avant l'application de l'herbicide Valtera. La suppression des mauvaises herbes sera réduite en cas d'incorporation mécanique dans le sol ou si les mauvaises herbes levées sont éliminées par sarclage.
- Ne pas appliquer plus de deux fois par saison de croissance. Effectuer les traitements à au moins 60 jours d'intervalle.
- Ne pas appliquer ce produit à l'aide d'équipement de pulvérisation aérienne. Application terrestre seulement.
- Utiliser des volumes d'eau appropriés, de manière à obtenir une bonne couverture de la culture (minimum de 100 L/ha).
- Ne pas appliquer moins de 25 jours avant la récolte ou la mise en pâturage.
- Ne pas appliquer sur les peuplements mixtes de luzerne et de graminées désirés.
- Le traitement brûlera les feuilles et les tiges traitées. L'utilisateur doit comprendre et accepter ce risque avant d'appliquer le produit sur la luzerne cultivée pour la production **de fourrage, de foin et de semences**.
- Ne pas retourner ni permettre le retour des travailleurs dans la zone traitée à l'intérieur d'un délai de sécurité de 7 jours pour l'arrosage manuel et 3 jours pour les inspections sur le terrain.

<b>LUZERNE ÉTABLIE CULTIVÉE POUR LE FOURRAGE/FOIN – Doses d'emploi et mauvaises herbes supprimées : APPLICATION AU PRINTEMPS ou À L'AUTOMNE</b>			
<b>MAUVAISES HERBES SUPPRIMÉES</b>	<b>Type de sol<sup>1</sup></b>	<b>DOSE<sup>2</sup> (g/ha)</b>	<b>REMARQUES</b>
Amarante à racine rouge ( <i>Amaranthus retroflexus</i> ) Amarante de Powell ( <i>Amaranthus powellii</i> ) Petite herbe à poux ( <i>Ambrosia artemisiifolia</i> ) Chénopode blanc ( <i>Chenopodium album</i> ) Morelle poilue ( <i>Solanum sarachoides</i> ) Pissenlit ( <i>Taraxacum officinale</i> ) Morelle noire de l'Est ( <i>Solanum ptycanthum</i> ) Kochia à balais ( <i>Kochia scoparia</i> ) y compris le kochia à balais résistant aux groupes 2, 4 et 9  Vergerette du Canada ( <i>Conyza canadensis</i> ) Stellaire moyenne ( <i>Stellaria media</i> ) Amarante tuberculée, y compris les biotypes résistant aux herbicides des groupes 2, 5 et 9 Amarante de Palmer ( <i>Amaranthus palmeri</i> )  <i>Répression seulement :</i> Sétaire verte ( <i>Setaria viridis</i> )	Texture grossière, <5 % de matière organique OU Texture moyenne, <5 % de matière organique	280	Appliquer sur la luzerne établie et dormante ayant une hauteur maximale de 15 cm (6 po).  Appliquer avant la levée des mauvaises herbes.  Postlevée : Une fois les mauvaises herbes levées, appliquer l'herbicide Valtera en mélange en cuve <sup>3</sup> avec un produit à base de paraquat.

Last approved label: 2019-3771 dated 2020-02-07

Canola spontané ( <i>Brassica napus</i> ) y compris les variétés tolérantes au glyphosate, au glufosinate et à l'imidazolinone			
--	--	--	--

<sup>1</sup> : Ne pas appliquer sur les sols contenant plus de 5 % de matière organique, ni sur les sols de texture fine.

<sup>2</sup> : La durée de la suppression résiduaire peut être réduite avec une dose de 280 g/ha dans un sol de texture moyenne contenant moins de 5 % de matière organique.

<sup>3</sup> : Consulter l'étiquette du produit d'association pour connaître les recommandations, les restrictions et les précautions à prendre. Utiliser conformément aux directives les plus restrictives figurant sur les étiquettes des produits du mélange.

Valtera est une marque de Valent U.S.A. LLC.

Last approved label: 2019-3771 dated 2020-02-07

{Base Container Label}

GROUPE	14	HERBICIDE
--------	----	-----------

**Herbicide Valtera<sup>MC</sup>**

HERBICIDE  
Granulés dispersables dans l'eau  
USAGE COMMERCIAL

Herbicide de prélevée pour le soja, le maïs de grande culture, les pois de grande culture, les lentilles [variétés de petites lentilles rouges et de grosses lentilles vertes], le tournesol et la luzerne établie cultivée pour la production de fourrage, de foin et de semences ainsi que pour garder le sol dénudé sur des espaces non cultivés, en incluant à la ferme. Aussi pour l'aide à la récolte pour les graines sèches de légumineuses (sauf le soja) et le blé.

PRINCIPE ACTIF :	
Flumioxazine.....	51,1 %

**LIRE L'ÉTIQUETTE AVANT L'UTILISATION**

Avertissement : Ce produit contient l'allergène sulfites.

NUMÉRO D'HOMOLOGATION : 29230  
LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES



ATTENTION - POISON

**Contenu net : 2,27 kg**

Valent Canada, Inc.  
201-230 Hanlon Creek Blvd.  
Guelph, Ontario, Canada  
N1C 0A1  
519-767-9262  
www.valent.ca

## AVIS À L'UTILISATEUR

Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la **LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES**.

## PREMIERS SOINS

### EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX :

Garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'œil. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

### EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU OU LES VÊTEMENTS :

Enlever tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

### EN CAS D'INHALATION :

Déplacer la personne vers une source d'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche-à-bouche, si possible. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

### EN CAS D'INGESTION :

Appeler un centre anti-poison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. Faire boire un verre d'eau à petites gorgées si la personne empoisonnée est capable d'avaler. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre anti-poison ou le médecin. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.

Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

***EN CAS D'URGENCE CONCERNANT UN DÉVERSEMENT D'IMPORTANCE, OU UN EMPOISONNEMENT, COMPOSER LE 1-800-682-5368***

## RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES

Aucun antidote spécifique n'est connu. Administrer un traitement symptomatique.

## PRÉCAUTIONS

Last approved label: 2019-3771 dated 2020-02-07

**GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS.** Éviter d'inhaler les poussières et le brouillard de pulvérisation. Éviter tout contact avec les yeux, la peau ou les vêtements. Nocif en cas d'inhalation.

Suivre les directives à l'intention du préposé au mélange ou au chargement et de l'opérateur antiparasitaire dans l'étiquette.

Porter aussi une combinaison par-dessus une chemise à manches longues et un pantalon long, des gants résistant aux produits chimiques, des chaussures, des chaussettes, ainsi que des lunettes de protection étanches ou un écran facial pour l'entretien et le nettoyage de l'équipement.

### **PRÉCAUTIONS ENVIRONNEMENTALES**

Ce produit est toxique pour les organismes aquatiques et pour les végétaux terrestres non ciblés. Respecter les zones tampons précisées dans le **MODE D'EMPLOI**. Toxique pour les petits animaux sauvages. Toxique pour certains insectes utiles. Limiter le plus possible la dérive de pulvérisation afin de réduire les effets nocifs sur les insectes utiles dont les habitats se situent à proximité des zones d'épandage, comme les haies et les boisés.

Afin de réduire le ruissellement à partir des sites traités vers les habitats aquatiques, éviter d'appliquer ce produit sur des terrains à pente modérée ou forte, sur un sol compacté ou sur de l'argile. Éviter d'appliquer ce produit lorsque de fortes pluies sont prévues. La contamination des habitats aquatiques par ruissellement peut être réduite par l'aménagement d'une bande de végétation entre le site traité et le bord du plan d'eau.

### **ÉLIMINATION**

**NE PAS UTILISER CE CONTENANT À D'AUTRES FINS.** Il s'agit d'un contenant recyclable qui doit être éliminé à un point de collecte des contenants. S'enquérir auprès de son distributeur ou de son détaillant ou encore auprès de l'administration municipale pour savoir où se trouve le point de collecte le plus rapproché. Avant d'aller y porter le contenant :

1. Rincer le contenant trois fois ou le rincer sous pression. Ajouter les rinçures au mélange à pulvériser dans la cuve.
2. Rendre le contenant inutilisable.

S'il n'existe pas de point de collecte dans la région, éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale.

Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au fabricant ou à l'organisme de réglementation provincial. S'adresser également à eux en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements.

## **ENTREPOSAGE**

Ne pas contaminer l'eau ni les aliments de consommation humaine ou animale pendant l'entreposage. Conserver dans le contenant d'origine, au frais et au sec, dans un endroit sécuritaire. Ne pas conserver le produit pur ni les solutions diluées dans des contenants d'aliments ou de boissons. Ne pas entreposer ni transporter près des aliments de consommation humaine ou animale. Ne pas utiliser ni entreposer dans les résidences ni à proximité de celles-ci. Pour prévenir la contamination, entreposer ce produit à l'écart des aliments de consommation humaine ou animale.

Valtera est une marque de Valent U.S.A. LLC.